

Regroupement sur la Rive-Sud

Un conseiller dévoile une étude secrète

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le regroupement des villes de Lévis, Lauzon et Saint-David, une agglomération de 35.000 habitants, sur la Rive-Sud, se prépare "confidentiellement", depuis au-delà d'un an. C'est assez... vient de déclarer le conseiller Marcel Lacroix, de Lévis.

M. Lacroix en a assez des documents secrets, qui, affirme-t-il, ne démontrent qu'une chose: "C'est la ville de Lévis qui va faire les frais du regroupement (si jamais il a lieu), en déboursant \$500.000 de plus, la première année, et probablement davantage, par la suite, car les projections sont encore garnies d'impondérables."

Ce conseiller municipal de Lévis, irrité par la note "confidentielle" apposée sur le nouveau document financier, qui a été remis aux édiles des trois villes, en fin de semaine dernière, par des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, après de longs mois d'attente, n'a pas hésité à prêter sa copie de document aux journalistes. "Je n'ai pas été élu

pour administrer et décider en cachette", a-t-il déclaré.

Rien de neuf

Le nouveau document traite uniquement de l'aspect financier, sans contenir évidemment de commentaires; mais il ne révèle rien de neuf, si ce n'est un nouveau mode de tableaux. Le nouveau document reprend plutôt des chiffres déjà contenus dans le rapport Pominville, à la fin de l'été dernier, et il présente des chiffres révisés par les récents budgets et bilans, puis il montre des tableaux comparatifs sur les services existants et leurs coûts pour chacune des trois villes concernées par le projet de fusion.

Rien d'emballant qui puisse permettre aux trois conseils municipaux, surtout à celui de Lévis, d'éclairer leur lanterne. D'autant plus que ce nouveau document financier, malgré sa longue préparation, est encore incomplet; un rapport complémentaire doit être présenté, cette semaine, lors des séances d'étude prévues par chacun des trois conseils municipaux.

De toute façon, soutient tout de suite le conseiller Marcel Lacroix, ce document financier contient certains chiffres qui, d'après lui, sont erronés et devront donc être confrontés avec ceux présentés dans une étude qui a été préparée uniquement par le conseil de ville de Lévis.

Suspense...

Comme le député-maire, M. Vincent-F. Chagnon, préfère attendre la visite prochaine du ministre, M. Victor Goldbloom, sur la Rive-Sud, pour rendre public le document sur les implications financières d'une fusion, le conseiller Lacroix, lui, considère qu'il est temps, maintenant, de donner l'information que la population attend.

Reste que le pourcentage est loin d'être atténué. Les membres des trois conseils de villes sont unanimes à déclarer que la clé du projet de regroupement est entre les mains du ministre: "La subvention discrétionnaire a besoin d'être considérable." A Lévis, certains conseillers ont même déjà évalué à \$1 million par année, pendant cinq ans, cette contribution

gouvernementale qui serait nécessaire au regroupement.

Des chiffres éloquentes

Le document, préparé par la direction générale d'administration financière du ministère québécois des Affaires municipales, est une brique d'une quarantaine de grandes pages contenant uniquement des chiffres. On y trouve notamment les renseignements suivants (qu'il convient cependant de considérer avec précaution, puisque des renseignements complémentaires doivent être dévoilés ultérieurement):

En 1976, les budgets séparés des trois villes sont aux montants de \$5.051.752 à Lévis, \$2.476.611 à Lauzon et \$806.091 à Saint-David. La ville de Lévis a des sources de revenus exceptionnelles en percevant par exemple \$107.600 en subvention statutaire pour une municipalité de 15.000 âmes et plus et une compensation de \$1.504.000 provenant de la taxe de vente. Par contre, les municipalités de Lauzon et de Saint-David ont prévu, cette année du moins, des subventions d'équilibre

budgétaire atteignant respectivement \$166.383 et \$67.350.

En 1977, s'il devait y avoir fusion des trois villes, l'évaluation impossible pourrait être uniformisée en étant augmentée de 5 p.c.; ce qui donnerait des valeurs de \$135 millions à Lévis, \$69 millions à Lauzon et \$26 millions à Saint-David. A la fin de l'année 1976, il est prévisible que la dette per capita atteigne \$788 à Lévis, \$470 à Lauzon et \$735 à Saint-David, pour se situer en moyenne à \$665.

En 1977, également, les budgets prévus conjointement par les fonctionnaires du ministère et de chacune des trois municipalités, pourraient totaliser \$6.221.786 à Lévis, \$2.915.661 à Lauzon et \$997.140 à Saint-David; ce qui veut dire qu'advenant une fusion, le budget de la nouvelle ville atteindrait approximativement \$10.134.587.

L'effort fiscal accompli dans chaque municipalité, en 1976, tenant compte des taxes foncières, d'eau, des vidanges, etc., a été évalué à \$2.05 à Lévis, \$2.80 à Lauzon et \$2.18 à Saint-David, pour se situer à une moyenne de \$2.29. S'il y avait fusion, ce serait d'abord un taux de taxe de base, uniformisé à \$1.37 sur tout le territoire, inclus dans un taux composé qui serait de \$2.21 à Lévis, \$2.22 à Lauzon et \$1.85 à Saint-David, pour arriver à une moyenne de \$2.17.

Pour 1977, on prévoit une tendance du même ordre, avant et après l'éventuelle fusion; c'est-à-dire qu'une maison unifamiliale d'une valeur uniformisée de \$20.000 vaudrait au trésor municipal \$430 à Lévis, \$527 à Lauzon et \$465 à Saint-David. S'il y avait fusion, en 1977, ces montants seraient changés pour \$435 dans chacune des trois villes.

Goldbloom ne veut pas d'autre fusion pour le moment

par Benoît ROUTHIER

Le ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, a laissé entendre, hier, qu'il n'entend pas procéder à d'autres fusions dans la région de Québec pour l'instant.

Lors de l'étude des crédits de son ministère, M. Goldbloom a fait voir encore qu'il a l'intention d'attendre la volonté des trois municipalités de Lévis, Lauzon et Saint-David au sujet d'un regroupement éventuel. Il ne veut pas procéder à une fusion forcée sur la Rive-Sud.

Entre-temps, nous avons appris

que le rapport sur ce sujet, préparé par des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, était terminé. Le député et maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, en avait d'ailleurs un exemplaire hier soir.

M. Goldbloom ne l'a pas encore lu mais il n'a pas d'objection à le rendre public aussitôt qu'il en aura pris connaissance.

M. Chagnon, pour sa part, nous a fait remarquer que les municipalités-problèmes, étaient Saint-David et Lauzon. Il faut ajouter que le conseil de Lévis est présentement très divisé sur cette question.

La Régie des services publics entendra la requête de Socabli

par Benoît LAVOIE

La société Socabli Inc. a franchi un premier obstacle dans sa requête pour obtenir les droits de télédistribution dans l'agglomération de Québec, la semaine dernière, grâce à une ordonnance de la Régie des services publics du Québec.

La Régie a en effet rejeté le 29 avril dernier une requête en non-recevabilité de la part du concurrent de Socabli, Télécâble de Québec Inc., et a fixé du même coup au 15 juin prochain la date de l'audience publique de la proposition de la nouvelle société de télédistribution.

Celle-ci veut obtenir de la Régie le mandat de desservir toutes les zones de l'agglomération de Québec non encore desservies par le câble, et cela même si ces territoires ont été accordés à Télécâble de Québec Inc. depuis novembre 1974.

Mauvaise foi

A l'appui de sa requête déposée déjà depuis plusieurs semaines, Socabli estime que "Télécâble de Québec Inc. a toujours refusé d'étendre réellement son service aux territoires accordés par la Régie et qu'elle n'a recommencé à câbler de façon intensive qu'après le dépôt de la requête de Socabli".

Ce qui démontre, selon Socabli, la mauvaise foi de Télécâble de Québec, qui "a demandé l'autorisation d'exploiter ces territoires pour, principale-

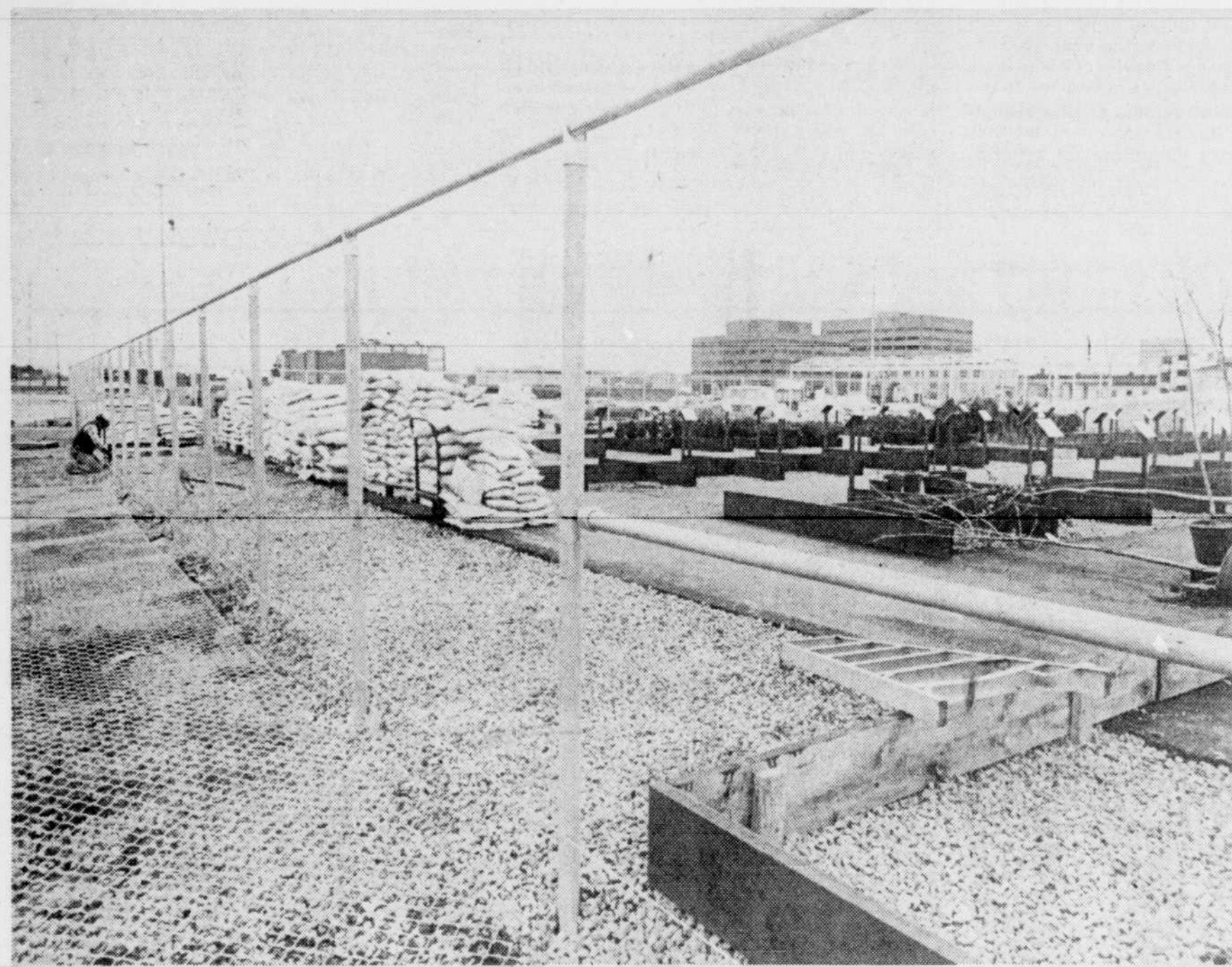
ment, empêcher que des concurrents puissent s'y installer et ainsi offrir à la population un service auquel elle a droit."

Socabli estime en outre qu'elle représente mieux les intérêts de la communauté québécoise, ses actionnaires-participants résidant tous dans la région de Québec, contrairement à Télécâble.

Cette dernière société est en effet propriété de National Cablevision, propriété en partie d'intérêts étrangers tels que CBS de New York à 20 pour cent et Evergreen de Vancouver à 20 pour cent, le reste appartenant à la Caisse de dépôt de Montréal et à la Laurentienne de Québec.

Le point fondamental de la requête de Socabli est cependant que cette dernière promet d'opérer tout son service dans un maximum de douze mois, service qui comprendrait notamment une diffusion sur 30 canaux visuels dès le début de la programmation.

Notons que Socabli entend desservir les territoires encore non "câblés" de la haute ville de Québec, de la Côte de Beaupré, d'Orsainville et Charlesbourg, de Vanier, de Duberger et Les Saules, de Loretteville, Village Huron, Neufchâtel, Charlesbourg-Ouest, Ancienne-Lorette et Cap-Rouge.



Le Soleil, Roland Marcoux

Marché presque conclu

Le gérant du Marché de la Place, à Sainte-Foy, est débordé d'appels depuis que ce projet a été annoncé il y a deux semaines. On verra vers la mi-juin une foule de producteurs agricoles vendre leurs produits aux citoyens. Entre-temps, les travaux vont bon train.

Un centre commercial sera construit en haut de la côte de l'île d'Orléans

par Anne-Marie VOISARD

Un centre commercial sera construit dans l'île d'Orléans, probablement à Saint-Pierre, juste à la croisée des chemins en haut de la côte du pont.

Il s'agit d'un projet de l'ordre de \$800.000 à \$900.000, nous a confirmé son promoteur, M. Valois Rioux, un homme d'affaires de Saint-Laurent de l'île.

La municipalité de Saint-Pierre est d'accord avec ce projet qui lui vaudra, en taxes diverses, des revenus annuels estimés à \$23.000.

Le maire et les conseillers ont d'ailleurs pris un avis de motion à leur assemblée de lundi soir de façon à transformer l'actuel règlement de zonage pour que l'emplacement choisi par M. Rioux devienne "zone commerciale".

Reste évidemment l'approbation du ministère des Affaires culturelles, mais de ce côté il ne semble pas non plus qu'il y ait de problèmes puisque M. Rioux, en présentant son projet aux autorités municipales, a annoncé que trois bureaux de son centre commercial seraient loués au ministère des Affaires culturelles.

Ces bureaux du MAC, temporairement, pour le moins, pourraient tenir lieu de "maison du patrimoine" pour l'emplacement de laquelle les autorités ministérielles semblaient logner du côté d'un terrain, propriété de M. Raymond Godbout, situé juste en face du futur centre commercial.

Un autre projet

Situé du côté droit de la route, toujours à la croisée des chemins, ce terrain de M. Godbout, à cause des fondations qu'il laisse voir, ne doit pas être confondu avec l'emplacement du centre commercial. Il s'agit plutôt d'un projet de salon-bar-brasserie-restaurant pour la réalisation duquel M. Godbout attend, depuis juillet dernier, le feu vert du ministère des Affaires culturelles.

Il va sans dire que M. Godbout ne peut être très heureux du projet de M. Rioux, d'autant plus que celui-ci compte y aménager un restaurant qu'il transformera éventuellement en brasserie.

Voyant mourir ainsi son projet, on peut se demander si M. Godbout ne tentera pas, en suscitant un référendum, de faire échec à la décision des édiles municipaux de modifier le

règlement de zonage et, conséquemment, d'empêcher la construction du centre commercial.

M. Rioux a prévu cette tactique. Il a même menacé de construire son centre commercial à Saint-Laurent, plutôt qu'à Saint-Pierre, s'il y avait référendum.

Les plans

A Saint-Pierre, ou à Saint-Laurent, M. Rioux ne doute pas un instant de la réalisation de son projet. Les plans, réalisés par l'architecte Guy Chénervet, sont d'ailleurs complétés.

Il s'agit d'un édifice en forme de "L" qui aura 300 pieds de longueur dans son bout le plus long et 120 pieds à l'autre bout. La largeur sera partout de 65 pieds. La devanture sera en grosses pierres de granit et le toit, en pente avec lucarnes.

Quant à l'intérieur de l'édifice, M. Rioux est déjà en mesure de nous confirmer la présence d'un supermarché de la chaîne Provigo. Il y aura la Banque canadienne nationale, un magasin de la Société des alcools, une pharmacie, une tabagie, une clinique médicale, un comptable, un dentiste, au moins un notaire, sans oublier les

CLOTURES

• Mailons vinyli galvanisés aluminium, bois.
• Installation si désirée
CLOTURE ORLEANS LTEE
849-2465

Enfin à Québec !
UN VRAI SPECIALISTE DES PLANTES NATURELLES D'INTERIEUR

En magasin, plus de 1.000 plantes tropicales et autres, choisies avec soin, en excellente santé et parfaitement acclimatées.

Grand choix de cactus jamais vu à Québec.
Accessoires pour la beauté et la santé de vos plantes: cache-pots, terre, engrais, arrosoirs, vaporisateurs.
Vaste assortiment de terrariums.

PLANTARYNA
630, rue St-Jean, Québec -
Tél.: 529-3064

Service d'Optique

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
2, Édifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'Autobus 529-4855
Galerie Chagnon, Lévis 833-1322

EMISSION SPECIALE

Jean Bienvenue
Ministre de l'Éducation
s'adressera à la population du Québec

MERCREDI LE 5 MAI A 11HRES P.M.
Sujet: La situation dans le secteur de l'Éducation
sur les ondes de **CFCM-TV - Canal 4 - Québec**

GOUVERNEMENT DU QUEBEC
Ministère de l'Éducation, direction générale des Communications

Les prématernelles ne sont pas visées par la loi 22

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Les enfants qui s'inscriront dans les classes prématernelles du Québec pour septembre prochain ne seront pas tracés par l'administration des tests d'aptitude linguistique prescrits par la loi 22.

Cette décision tranchée hier matin a été confirmée au SOLEIL par M. Guy Dozois, adjoint exécutif du sous-ministre de l'Éducation, M. Germain Halley, chargé de l'application de la loi sur la langue officielle.

M. Dozois a précisé que si la loi visait en principe tout le monde, le règlement édicté pour y donner suite ne mentionnait que les classes maternelles, élémentaires et secondaires, ignorant les prématernelles. Il est possible que le règlement soit modifié pour inclure le niveau prématernel l'an prochain.

Présentement on dénombre 2.400 enfants, dont 317 de langue anglaise, dans les classes prématernelles au Québec; et, le ministère de l'Éducation ne dispose pas encore de chiffres à propos de la prochaine année scolaire.

\$1.3 million pour les rues à Sainte-Foy

Le conseil de Sainte-Foy a adopté, lundi soir, un règlement d'emprunt de \$1.384.000 pour l'exécution de travaux de repavage, de réfection de chaînes de rues et de trottoirs, pour 1976.

Ces travaux seront effectués à partir d'une liste de nombreuses rues préparée par le service du génie de la ville de Sainte-Foy.

Par ailleurs, cette ville continue ces acquisitions de terrains dans le secteur Champigny pour fins de remembrement. C'est ainsi que cette semaine le conseil a décidé de faire l'achat de quelque 91.023 pieds carrés de terrains pour le coût de \$14.910.

Un règlement d'emprunt de \$56.500 a aussi été adopté pour des travaux de construction d'allées de piétons entre les rues Faucher et Paul-VI et Tardivel et Richard. Une partie de l'emprunt servira toutefois à l'aménagement du terrain de stationnement du Golf métropolitain.

Enfin, un autre règlement de \$48.000 a été décrété pour des travaux de réaménagement des intersections chemin Sainte-Foy, Mc Cartney et du Château ainsi que chemin Sainte-Foy et Mc Cartney.

Mackasey veut muter des guichetiers

MONTREAL (PC) — Le ministre de la Consommation et des Postes, M. Bryce Mackasey, a déclaré qu'il ne tolérerait pas plus longtemps que des guichetiers de succursale postale de Montréal refusent de répondre à des clients anglophones.

Signalant que son ministère acceptait que le français soit la langue de travail dans les bureaux de poste du Québec, il a indiqué la nécessité d'une présence bilingue dans certaines succursales postales où des anglophones font affaire.

M. Mackasey a rappelé que des cours de langue étaient offerts gratuitement par son ministère aux guichetiers occupant des postes bilingues. Dans le Montréal métropolitain, le ministère aurait désigné 1.635 postes bilingues au niveau du service postal.

Par ailleurs, le ministre des Postes a affirmé que les commis des postes n'étaient pas tenus d'apprendre une seconde langue, mais qu'ils devraient accepter une mutation.

Quant aux facteurs, on ne les oblige aucunement à devenir bilingues car, d'après leur fonction, ils ne sont pas en contact étroit avec le public.

Les autorités du ministère ont été amenées à scruter la question de l'application de la loi 22 en classes prématernelles parce que dix-sept enfants d'origine indienne Naskapi, de Schefferville, se sont inscrits en classe prématernelle anglaise pour septembre prochain, et que le bureau régional de l'Éducation sur la Côte-Nord s'apprêtait à les soumettre aux tests de la loi 22.

ait à les soumettre aux tests de la loi 22.

LE SOLEIL faisait état dans sa livraison d'hier de l'embarras que cette situation causait au ministère où l'on ne s'entendait pas sur la question de l'admissibilité ou non de ces enfants aux examens. La décision qu'on promettait lundi a effective-

ment été dévoilée hier après-midi.

Une autre question tourmentait des hauts fonctionnaires, ces jours-ci, toujours à propos des Indiens Naskapis de Schefferville, et M. Dozois a donné son avis, c'est la "facette territoriale" du sujet.

Au lendemain de l'entente

entre Québec et les Inuit de la baie James, les Naskapis de Schefferville ont signifié leur intention de revendiquer aussi des droits territoriaux. Or, comme on sait que l'entente Québec-Inuit exclut nos concitoyens Inuit de l'application de la loi 22, certains se demandaient si les Naskapis se retrouvaient dans la même situation.

A la connaissance de M. Guy Dozois, les Naskapis ne sont pas couverts par l'entente, et sont donc soumis comme les autres à la loi 22.

leur langue; mais, Schefferville, tout en étant au Nouveau-Québec, ne fait pas partie de cette commission scolaire.

s'inscriront aux classes françaises.

Entre-temps aussi, pour cette année en tout cas, les enfants qui prendront un premier contact avec les classes prématernelles en septembre prochain pourront opter pour les écoles anglaises, passant outre deux tests de la loi 22 qui ne s'appliquent pas à eux.

PAUSE-CAFÉ... QUE DE FAUSSETÉS ON RACONTE À TON SUJET!

Il est tout à fait faux de croire qu'il faut être amateur de café pour aimer les biscuits

Pause-café. Il est tout à fait faux de croire que

c'est un crime de déguster un biscuit

Pause-café en buvant du

thé. Il est tout à fait faux de croire

qu'il y ait du café

dans un biscuit Pause-café.

A vrai dire, un biscuit Pause-café

est un biscuit roulé à la cannelle, rempli de

raisins et de tout un tas

de bonnes choses.

Alors, prenez

une pause Pause-café...



M. Christie, vous faites de bons biscuits.

Bona est "indigné" des Opérations dignité

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — "Je suis indigné de ces dignités", a déclaré le député de Matapédia, M. Bona Arsenault, au cours d'un entretien téléphonique de son bureau du parlement de Québec avec le journaliste du quotidien LE SOLEIL du bureau de Rimouski.

M. Arsenault commentait ainsi la bataille entreprise par les trois Opérations dignité de l'arrière-pays du Bas-Saint-Laurent pour obtenir \$2,154,325 pour l'aménagement sylvicole, alors que l'offre du ministère des Terres et Forêts se chiffre à \$783,533.

Le député de Matapédia a été catégorique. Les groupements populaires tels que les Opérations dignité n'ont pas leur raison d'être. Avec leurs pressions et leur charriage, ils sabotent tout simplement la démocratie. Au lieu de demander aux députés de les appuyer, ce sont eux qui devraient aider les élus du peuple.

Il s'est inscrit en faux contre ces organismes et tous ceux qui ne font que décrier le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie en ne parlant que de chômage et de misère. "Il y a actuellement plus de prospérité dans l'Est du Québec que dans plusieurs autres régions de la province", citant le cas de l'Abitibi et de la Beauce.

Pour s'en convaincre, M. Arsenault a soutenu qu'il n'a jamais autant vendu de bois à son hôtel de Bonaventure qu'en 1975. Il invite ceux qui douteraient de ses propos de s'informer auprès des banques et des caisses populaires de même qu'auprès des hommes d'affaires et des professionnels qui diront que leurs chiffres d'affaires n'ont jamais été aussi élevés.

M. Arsenault, comme tous les autres députés de l'Est du Québec, avait été invité à assister à l'assemblée générale annuelle d'Opération dignité 1 qui s'est tenue dans son comté, à Amqui, samedi dernier. Rappelons que seul le député fédéral de Matane,

M. Pierre DeBané, était présent.

Le député de Matapédia soutient que le député fédéral de Matane a bien le droit d'appuyer "ces dignités" et de crier la pauvreté de l'Est du Québec, mais comment, dit-il, peut-il expliquer que c'est dans son comté que la campagne de finance du Parti libéral fédéral rencontre le plus de succès.

M. Arsenault a laissé entendre clairement, que même s'il avait été chez lui en fin de semaine, il n'aurait pas participé à l'assemblée d'ODI. Il est entré de New York lundi où il a présidé et dirigé la délégation du Qué-

bec au congrès de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

Plus de démocratie

Il a soutenu que les choses se passaient autrement lorsque les budgets pour l'aménagement sylvicole étaient décidés par le conseil des ministres et les députés. "Nous faisons en sorte que tous les comtés aient leur part."

Aujourd'hui, dit-il, à cause de ces Opérations dignité le gouvernement, pour obtenir la paix sociale, favorise ces groupes au détriment des

populations des autres régions. On fausse ainsi le jeu de la démocratie.

"Ces Opérations dignité obtiennent la plus grosse part du gâteau pour trois ou quatre paroisses." Il devait ajouter que dans le comté qu'il représente (Matapédia) il ne se fait pas de travaux de sylviculture.

Les faits

En 1975, la Société d'exploitation des ressources de la vallée de la Matapédia qui couvre quatre paroisses du comté de M. Arsenault a pourtant reçu des subventions pour des travaux sylvicoles pour un montant de \$261,317 et 272 hommes y ont trouvé un emploi saisonnier.

Environ 40 pour cent du budget de la province pour l'aménagement sylvicole vient dans la région de Bas-Saint-Laurent, soit \$783,533 sur un montant total de \$1.6 million.

Si les Opérations dignité réclament plus de \$2 millions pour l'Est du Québec elles estiment qu'au niveau de la province le budget devrait être de \$4 millions.

Soulignons que les budgets pour l'aménagement sylvicole font l'objet de discussion entre le ministère des Terres et Forêts et la Fédération des syndicats des producteurs de bois du Québec. Les

subventions seront versées aux sociétés d'exploitation des ressources via les syndicats régionaux des producteurs de bois.

Si les Opérations dignité tentent actuellement d'obtenir des budgets plus importants c'est à la demande des sociétés d'exploitation des

ressources et aussi pour être fidèles au but pour lesquelles elles ont été créées, soit d'empêcher la fermeture des paroisses par l'aménagement de la forêt.

Je n'ai pas dit ça

Par ailleurs, le député de Matapédia a affirmé n'avoir jamais dit que 50 pour cent des chômeurs de son comté étaient des paresseux. Il soutient que ces propos ont été mal interprétés par un journaliste de la région.

"Ce que j'ai dit et ce que je répète, c'est que je déplorais qu'en certains milieux on faisait passer la population de québécois, en soulignant constamment le taux élevé de chômage alors que je sais pertinemment et je le répète, qu'au moins 50 pour cent des récipiendaires des prestations d'assurance-chômage est composé de personnes ayant, en vertu de la loi fédérale, travaillé pendant huit semaines l'an dernier afin de se qualifier pour recevoir leurs prestations d'assurance-chômage pendant dix mois."

"J'ai ajouté que la plupart de ces personnes préfèrent recevoir des prestations élevées d'assurance-chômage que de travailler temporairement à des salaires souvent moindres que les prestations d'assurance-chômage qu'elles reçoivent."



M. Bona ARSENAULT

Nouvelle entente entre Ottawa et le Québec sur l'arrière-pays

par Pierre CHAMPAGNE

Le président de l'Office de planification et de développement du Québec rencontrera, vendredi matin, le ministre des Terres et Forêts, M. Normand Toupin, celui du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, et le ministre de l'Agriculture, M. Kevin Drummond, pour faire le point sur les budgets des sociétés d'aménagement.

C'est ce qu'a annoncé hier, à l'Assemblée nationale, le député de Bonaventure et vice-premier ministre, M. Gérard-D. Lévesque, en réponse à une série de questions qui lui avaient été adressées par le député libéral de Matane, M. Marc-Yvan Côté.

"Ceci peut se placer dans le contexte plus général d'une entente de coopération entre le gouvernement fédéral et nous, non plus en vertu de l'entente-cadre qui a été signée il y a quelque temps, mais plutôt dans une formule qui ressemblerait à l'ancienne formule d'entente régionale", a ajouté le ministre. "C'est cela qui fait présentement l'objet des demandes répétées de plusieurs milieux, de plusieurs institutions ou de différents ci-

toyens qui réclament une nouvelle entente régionale."

Opération dignité

Les représentants des Opérations dignité du Bas-Saint-Laurent s'étaient réunis, samedi, à Amqui, pour réclamer plus de \$2 millions au gouvernement du Québec qui en offre \$789,000 pour l'aménagement de la forêt.

Lundi, LE SOLEIL faisait état de cette réunion et c'est suite à ce qui a été réclaté que le député de Matane a fait son intervention, hier, à l'Assemblée nationale.

Puisque ni le ministre de l'Agriculture, ni le premier ministre n'étaient en Chambre lorsque M. Côté posa sa question, elle a été dirigée vers le vice-premier ministre et député de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque qui, manifestement, connaissait déjà le dossier.

Sa réponse précise laissa pantois M. Jérôme Choquette, qui, avant que M. Lévesque ne commence à répondre, souleva une question de privilège pour s'insurger contre le fait qu'un député libéral pose une question à quatre volets "surtout à un ministre qui est absolument

incapable d'y répondre". Le chef du PNP eut mieux fait de retenir son affirmation.

On lisait, dans LE SOLEIL de lundi, que les citoyens de l'arrière-pays de l'Est du Québec avaient de quoi se décourager.

"Après avoir accepté en 1971 de subventionner l'aménagement de la forêt afin de mettre un frein à la fermeture des paroisses, le gouvernement, plutôt que d'augmenter les budgets, n'a cessé de les diminuer au cours des années", écrivait notre journaliste Damien Gagnon, précisant que ce budget était passé de \$2.2 millions à \$789,000.

Nouvelle entente

"On sait que ceux qui s'étaient intéressés particulièrement à la réunion d'Amqui, samedi dernier, se sont rendus dimanche, rencontrer mon collègue, le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard. On sait également que M. Lessard aurait réaffirmé son intérêt dans une nouvelle entente régionale qui pourrait répondre non seulement à cette question qui a été soulevée à Amqui mais, enfin, à toutes les questions qui se posent dans une politique plus inté-

grée de développement régional", a déclaré M. Lévesque.

"J'ai toujours dit qu'il y avait, dans ces ententes à caractère régional, des bénéfices sûrs et certains. Je

comprends fort bien que la région, par ses corps publics, demande maintenant d'avoir une nouvelle entente régionale", a ajouté le ministre.

L'entente précédente s'est terminée le 31 mars.

ENFIN! VOICI ENCORE DE NESTLÉ!

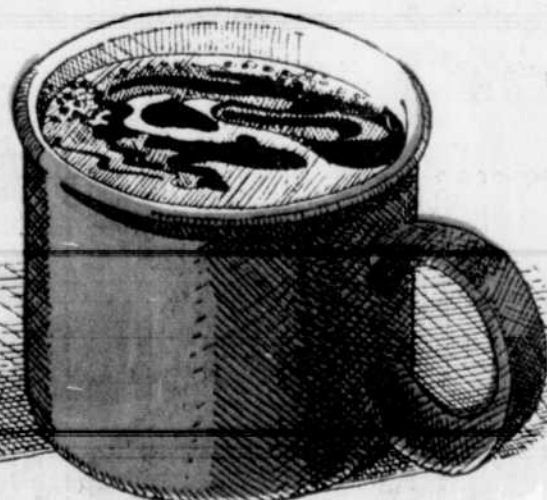


UN CAFÉ INSTANTANÉ ADDITIONNÉ DE CHICORÉE.

Encore. Un café tout à fait nouveau et complètement différent de Nestlé.

Encore. Un mélange des meilleurs cafés, enrichi de chicorée cultivée naturellement et soigneusement torréfiée. C'est la chicorée qui en fait ressortir toute la saveur et lui donne un goût insoupçonné jusqu'ici. Tasse après tasse, Encore conserve un goût riche, velouté, robuste.

Nestlé
Milkmaid Division



ENCORE TOUJOURS ENCORE. ENCORE UNE ÉCONOMIE DE 20¢.

Appréiez-en toute la différence d'aujourd'hui.



CAFÉ ENCORE DE NESTLÉ
RABAIS DE 20¢.

20¢

20¢

Au marchand Nestlé vous passerez 20¢ plus 5¢ de monnaie, pour chaque coupon que vous remportez en claquant à l'achat de la chicorée qui forme la base de ce café. Toute autre demande de remboursement constitue une fraude. Sur demande, vous devrez remettre les factures prouvant que, dans les 90 jours précédant l'achat, vous avez acheté le quantum de produits correspondant au nombre de coupons remboursés. Seront nuls et inapplicables les coupons présentés par l'intermédiaire d'agences, d'agents ou de toute personne autre que les détaillants de nos produits, à moins que ceux-ci n'aient expressément autorisé ceux-ci à présenter leurs coupons pour remboursement. Valable au comptant 1/2004. Pour remboursement, pointer à NESTLÉ, B.P. 3000, Saint-Jean, Moncton-Brunswick.

Vous trouverez Encore à votre épicerie.



Pretty Talk

Le charme des gitanes d'aujourd'hui!

Robe désinvolte par sa coupe et le choix de son imprimé: fleurs champêtres et pied-de-poule, en bleu, rose et noir. Polyester et rayonne, glissière au dos. Tailles 5 à 13. 40⁰⁰

ROBES POUR DAMES (Rayon 531)
Mail St-Roch, 2e étage.
Lévis, étage supérieur.

Pollack
• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis.

Lutte pour sauvegarder la vocation de la rue d'Auteuil

par Louis TANGUAY

Ayant réussi à faire remettre entre les mains du ministre des Affaires culturelles toute décision sur la transformation en auberge d'une ancienne maison de cette rue, le Comité pour la protection de la rue d'Auteuil entend intervenir pour freiner l'empiètement des fonctions commerciales sur l'habitation dans le Vieux Québec.

Selon un porte-parole du comité, M. André Trudeau, la cause du 71, d'Auteuil est en effet le cas type où les citoyens du secteur peuvent

prendre position pour empêcher que les commerces ne deviennent les principaux occupants du quartier.

Les résidents de cette immeuble ont été avisés de quitter les lieux à la fin de juin, puisque les nouveaux propriétaires désirent y aménager une auberge.

En contestant cet avis d'éviction devant la Régie des loyers, M. Trudeau, l'un des locataires de l'édifice, a notamment fait remettre

par l'administrateur des loyers sa décision quant à tout changement d'affectation de l'immeuble, en attendant la décision du ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, ce dernier ayant le pouvoir d'autoriser ou non la désignation d'une nouvelle vocation à un édifice situé dans un arrondissement historique comme le Vieux Québec.

D'ailleurs, de dire M. Trudeau, les travaux de transformation de l'immeuble avaient déjà débuté, à la fin d'avril, mais ont été interrom-

pus par l'intervention du ministre, puisqu'aucun permis à cette fin n'avait été demandé aux Affaires culturelles.

Les nouveaux propriétaires de l'immeuble, la compagnie Vieubec Inc., avaient entrepris ces transformations en vertu d'un permis municipal.

Les travaux sont donc actuellement interrompus, en attendant que le ministre L'Allier décide si l'immeuble peut ou non être transformé en auberge.

Pour le Comité de sauvegarde de la rue d'Auteuil et le Comité de citoyens du Vieux Québec, l'impact de la décision qui revient au ministre L'Allier est beaucoup plus important que le seul avenir du 71, d'Auteuil.

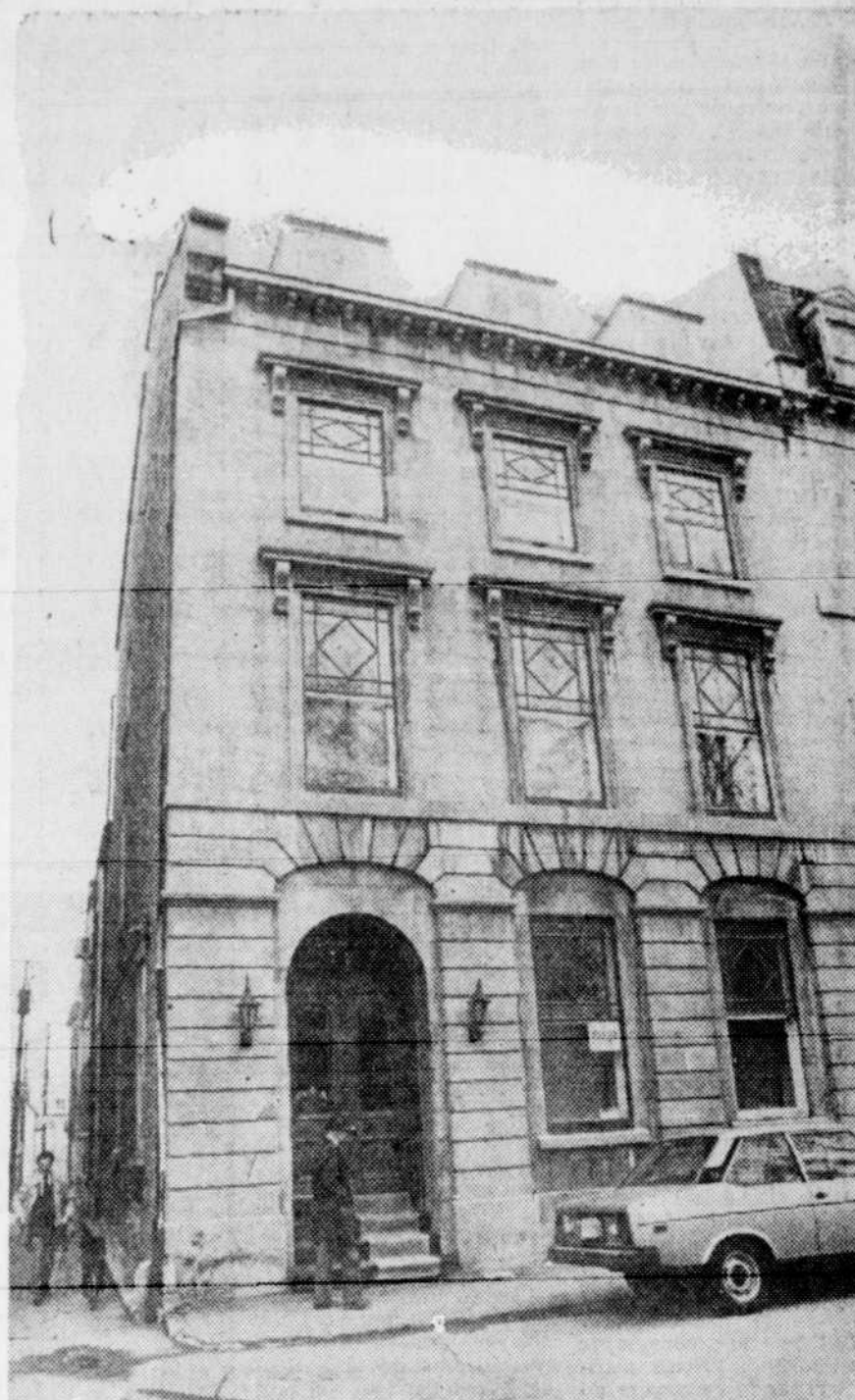
Il s'agit en fait de protéger la vocation résidentielle de l'ensemble des immeubles situés entre les vieux murs de la capitale, face à un envahissement certain de ce territoire par les commerces de toutes sortes.

Pour le comité de citoyens, "la multiplication aussi rapide qu'incohérente de projets commerciaux de ce genre est en train de transformer un quartier exceptionnel à tous points de vue en un parc d'amusement comme La Ronde" aménagée lors de l'exposition universelle de 1967 à Montréal.

Les conséquences véritables d'une telle prolifération sont aux yeux de ces deux organismes populaires la disparition de l'habitation dans le quartier et une augmentation phénoménale de la circulation automobile et du stationnement "sauvage" dans ses rues.

Les deux comités ont fait valoir, hier, au cours d'une conférence de presse conjointe, qu'ils ne veulent pas que la rue d'Auteuil devienne un gigantesque café-terrasse.

De son côté, un représentant du Conseil des monuments et sites historiques du Québec, M. Yves Laliberté, a surtout insisté sur le fait que la rue d'Auteuil est l'une des seules de Québec à avoir subi aussi peu de modifications depuis le milieu du 19^e siècle et que sa valeur architecturale conserve de ce fait une importance particulière.



Le Soleil, Reynald Laviolette

L'aménagement en auberge du 71 rue d'Auteuil pousse plusieurs citoyens du secteur à craindre pour l'avenir de cette rue dans son ensemble.

La Beauce n'a pas l'intention de se départir de ses archives

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine beauceron sur son propre sol, la Société d'Héritage Beauce, par l'entremise de l'historien Jean-René Breton, réclame que les archives couvrant la période des origines à 1875 inclusivement, qui actuellement sont entreposées au palais de justice à Saint-Joseph de Beauce, n'aient pas à quitter le sol beauceron.

Dans ses démarches auprès des ministres de la Justice et des Affaires culturelles, MM. Gérard D. Lévesque et Jean-Paul L'Allier, l'historien du patrimoine Jean-René Breton, de Sainte-Marie de Beauce-Nord, est appuyé par la Chambre des Notaires du Québec et des centaines de Beaucerons signataires d'une pétition, afin d'obtenir que toutes les archives régionales de tout le district judiciaire de Beauce soient conservées au palais de justice à Saint-Joseph.

Ce qui a amené Jean-René Breton à faire de telles démarches, est le fait que suite à une convention intervenue entre les ministères de la Justice et des Affaires culturelles, il a été convenu d'entreposer dans un édifice de Québec, la partie des archives conservées au palais de justice de Saint-Joseph, couvrant la période des origines à 1875 inclusivement.

res culturelles et que l'on soutient l'a propos de cette initiative, l'historien Breton est d'opinion "qu'on doute sérieusement qu'il soit de l'intérêt public que la ville de Québec devienne la capitale régionale du district de Beauce en ce qui concerne la garde et la conservation du patrimoine beauceron".

Contrairement à certaines autres capitales régionales, a-t-il dit, la situation géographique et démographique du district de Beauce, avec Saint-Joseph comme centre physique, n'a rien de commun avec la ville de Québec.

Ce que la Société d'Héritage Beauce désire, a ajouté Jean-René Breton, "c'est que toutes les archives déposées au palais de justice de Saint-Joseph font partie du patrimoine beauceron, forment une entité culturelle propre d'identification spécifique qui doivent demeurer dans la région de Beauce, comme un tout indivisible".

On va même jusqu'à mentionner que ces documents déposés à Québec, se perdront dans la masse des documents anonymes, perdront leur identité régionale, et que cette action

empêchera le développement culturel de la population beauceronne qui aura lieu ainsi de perdre un facteur important d'animation socio-culturelle.

Ce qu'on pense

Tout en respectant le programme de régionalisation des archives, comme le suggère la convention précitée, il y aurait lieu, selon M. Jean-René Breton, que Saint-Joseph de Beauce soit désigné comme la ville même où doivent être conservées les archives régionales de tout le district judiciaire de Beauce ou en désignant cette même ville comme sous-région de Québec pour les fins du respect de ladite convention.

Il y aurait lieu également que le palais de justice à Saint-Joseph de Beauce, serve d'hébergement temporaire en attendant que les autorités concernées et les citoyens de la région désignent un autre centre d'archives dans la Beauce, s'il y a lieu, pourvu d'un personnel spécialisé et de soutien.

Comme l'a souligné M. Breton, "cette intervention est la manifestation d'une saine démocratie et de l'intérêt accru que portent les Beaucerons à la mise en valeur et à la conservation de leur patrimoine en sol beauceron".

Pas d'accord

Même si l'on souscrit à ce principe que la garde et la gestion des archives appartiennent au ministère des Affai-

Hydro-Québec

ENCAN PUBLIC

Samedi le 8 mai 1976, à 10:00 heures précises
l'Hydro-Québec projette de vendre
85 articles comprenant:

- Automobiles: régulières, compactes, familiales.
- Camionnettes: pick-up, cabine à équipe, 4 X 4
- Fourgonnettes: vitrées, 4 X 4
- Camions: châssis et cabine, service, ridelles, tracteurs, construction de lignes.
- Motoneige / Remorques et fardiers / Compresseurs

Endroit
Hydro-Québec,
Centre de disposition, Service Surplus d'Actif
13205 est, boul. Henri-Bourassa, Pointe-aux-Trembles, Québec

Visite préalable
Le matériel pourra être examiné sur les lieux de l'encan
Samedi le 1^{er} mai 1976, de 9h à 16h
Vendredi le 7 mai 1976, de 9h à 20h

Conditions de vente
Dépôt: \$150 comptant, immédiatement après l'adjudication de chaque article.
Solde: Au comptant ou par chèque visé, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'encan et selon les autres conditions de vente affichées et lues avant le début de l'encan.

Renseignements
Pour informations supplémentaires sur ces enchères publiques
Téléphoner à: (514) 285-1711 Poste 1094
Bernard Blouet, Coordonnateur
Service Surplus d'actif
75 ouest, boul. Dorchester, 8^{ième} étage
Montréal, Québec H2Z 1A4

Encanteurs
Les Courtiers Généraux SGB du Québec Inc.
3500 Avenue du Parc Lafontaine, suite 401
Montréal, (Québec) H2L 3M2
(514) 526-2871

Bienvenue à tous!

ENCAN PUBLIC

Quand on a les moyens

122-E \$15.95

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon
Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

COSMALEA INC.

Bonne Fête MAMAN

Jolis articles en cuivre du Portugal

Morceau seul ou par ensemble
CERAMIQUE QUEBECOISE
Sélection complète pour services de vaisselle. Couleurs variées.

Jolies CHANDELLES "ROSE"
Couleurs assorties pour maman.
SPECIAL \$1.49
Rég. \$1.99

JARDINIÈRES A PRIX INCROYABLES

Joli assortiment de jardinières et de cordes à partir de

\$3.99

1129, ST-JEAN 694-0346
770, ST-JEAN 524-1666
FLEUR DE LYS 524-3960

GALERIES CANADIENNE:
DOMINO 667-4433
COSMALEA 661-0741
41, NOTRE-DAME, STE-MARIE DE BEAUCÉ
LES GALERIES ROND-POINT, LEVIS 837-9001

La SSJB veut une société historique pour la Rive-Sud

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Admirer notre patrimoine est bien, le préserver est mieux et même indispensable en notre époque de civilisation urbaine.

Cette phrase, donnée hier en conclusion d'une conférence prononcée par M. Alphonse Ouellet, à l'occasion du congrès annuel du comité régional de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Lévis, était accompagnée d'une suggestion, pour laquelle le conférencier a reçu de chaleureux applaudissements: "Pourquoi ne pas créer une société historique sur la Rive-Sud?"

Les dirigeants du comité régional Guillaume-Couture de la SSJB de Québec, une régionale qui regroupe sept conseils locaux sur ce territoire, ont révélé que des démarches ont été entreprises, dernièrement, en vue de mettre sur pied incessamment, un organisme qui se préoccupera justement de la conservation du patrimoine.

Cette fondation d'une société d'histoire régionale sur la Rive-Sud ferait suite au comité du patrimoine qui oeuvre depuis un an au sein de cette régionale de la SSJB, et dont on connaît déjà les efforts en vue de la conservation de l'ancien hôtel de ville et de deux chapelles de procession à Lauzon.

Mme Edith Labarre, présidente de ce sous-comité, a elle-même annoncé le projet de fondation d'une société d'histoire. Le rôle de celle-ci serait non seulement de faire connaître les faits historiques ainsi que de mettre en valeur des maisons et monuments, mais aussi de favoriser la diffusion d'écrits et même la réédition d'oeuvres publiées antérieurement et qui ne sont plus disponibles.

Indifférence? Le thème de ce congrès sur la Rive-Sud: "Notre patrimoine par le centenaire de Saint-David" a été développé admirablement par M. Alphonse Ouellet, propagandiste du comité du centen-

re de Saint-David-de-Lauverrière, une localité située entre les villes de Lévis et de Saint-Romuald et dont l'histoire concerne pratiquement tout le territoire de la Rive-Sud.

M. Ouellet, après avoir fait allusion à la rénovation accomplie dans certaines villes, a littéralement déploré le fait que la population soit beaucoup trop amorphe face à la dégradation et à la démolition. "Les Québécois seraient-ils indifférents?... Auraient-ils peur de faire leur part pour la conservation, la restauration de notre héritage culturel, historique et ethnographique?"

Il y a beaucoup à faire, le plus tôt possible, car notre patrimoine s'effrite rapidement, a remarqué M. Ouellet, qui est présentement à rédiger un volume sur l'histoire de sa paroisse, un ouvrage qui sera publié à l'automne, a-t-il annoncé. En parlant des difficultés rencontrées pour retracer cette histoire, le conférencier a dénoncé le peu d'intérêt manifesté par les Québécois pour assurer la sauvegarde de leur patrimoine.

Espérer

Le président du conseil général de la SSJB de Québec, M. Louis-Philippe Tremblay, a révélé au SOLEIL, hier, que le thème de l'activité de cet organisme, l'an prochain, sera probablement le patrimoine familial. Ce thème sera proposé aux délégués, lors du congrès annuel, prévu pour octobre prochain dans la vieille capitale.

Il y a déjà deux ans que la SSJB de Québec oriente son action sur la conservation du patrimoine.

"Malgré tous les problèmes actuels, il y a lieu d'espérer plus que jamais, parce que les objectifs de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui sont toujours d'actualité, ont éveillé le sentiment national des Canadiens français", a déclaré M. Tremblay lors du

banquet de clôture du congrès de la régionale Guillaume-Couture à Lévis.

L'étude du patrimoine, a-t-il rappelé, c'est une prise de contact avec l'histoire, soit

régionale soit québécoise. Depuis les deux ans que les membres de la SSJB travail-

lent à mieux connaître leurs origines, qu'ils étudient les droits acquis et constatent ce

que deviennent nos richesses du patrimoine, ils entre-

vail à accomplir dans le domaine, a mentionné M. Tremblay.

Vancouver. Magnifique service Orange depuis Montréal. A 11h, chaque jour.

Correspondances pratiques avec des vols de Quebecair.



Notre personnel au regard affable est tout aussi authentique que notre argenterie et notre porcelaine. Chez nous, vous vous sentirez chez vous.

Orange, la douceur de voyager vers Vancouver

CP Air

FINIS LES CRAYONS!

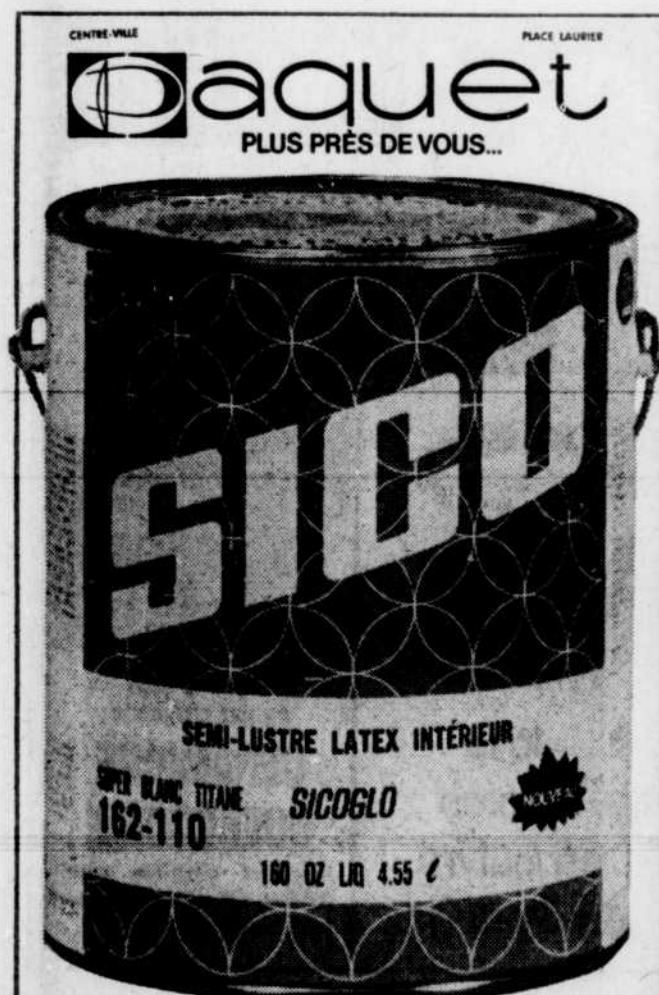
le marché à gogo

210, AV. ST-SACREMENT

A LA DEMANDE GENERALE

- NOUS AVONS MARQUÉ LES PRIX
- NOUS ÉCHANGÉONS LES CHÈQUES
- NOUS AVONS COLORÉ LE MAGASIN
- NOUS GARANTISSONS LA QUALITÉ
- NOUS AVONS UN BUREAU DE POSTE

AU MARCHÉ À GOGO, VOUS ÉCONOMISEREZ ENCORE PLUS. VENEZ ET COMPAREZ. ...on vous en passe un papier!



Sicoglo de SICO

Semi-lustre latex pour l'intérieur, lavable. Blanc. 162-110

12⁹⁹ le gallon

SPECIAL

Aussi les peintures

*SICOPURE: lustre d'extérieur à l'alkyde 140-110

*SATIN-OPAC: latex satiné super-blanc d'intérieur 160-111

*SICOPERL: émail lustre perle d'intérieur à l'alkyde 120-110

12⁹⁹ le gallon

SPECIAL

R. 29, sous-sol, Centre-Ville, tél. 524-5121 et r. 829, Place Laurier, tél. 651-7070.

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS.

ROTI PALETTE

Canada "A" Talon d'épaule Canada "A" .69 lb

lb **49¢**

(Limite 5 lb par client)

BOEUF HACHE

Hamburger Canada "A"

lb **39¢**

(Limite 4 lb par client)

OEUFS

Jumbo catégorie "A"

dz **84¢**

(Limite 3 douz. par client)

NESCAFE

10 oz

\$2³⁹

(Limite 2 par client)

MARGARINE

Picnic, 100% végétale

1 lb **27¢**

(Limite 5 par client)

BANANES

Chiquita ou Dole 1re qualité

lb **10¢**

(Limite 4 lb par client)

POMMES DE TERRE

Du N.-B. ou Québec, Canada no 1

50 lb **\$3⁶⁸**

(Limite 1 par client)

SUCRE

Granulé

10 lb **\$2³⁹**

(Limite 2 par client)

SOUPE

Poulet et nouilles Loney

2 1/4 oz **12¢**

(Limite 5 par client)

EAU JAVEL

Lavo, concentré

128 oz **59¢**

(Limite 2 par client)

PAS DE VENTE AUX MARCHANDS

Le diocèse de Sainte-Anne fête son 25e anniversaire

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le diocèse de Sainte-Anne célèbre, cette année, le 25e anniversaire de sa fondation.

C'est en juillet 1951 que le territoire actuel de ce diocèse a été détaché de l'archidiocèse de Québec pour constituer le nouveau diocèse de Sainte-Anne, qui couvre les comtés municipaux de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et la partie ouest de Rivière-du-Loup.

L'institution du nouveau diocèse a coïncidé avec la nomination de son premier évêque, Mgr Bruno Desrochers. Né à Lotbinière le 17 avril 1910, ce premier pasteur avait été ordonné prêtre le 30 juin 1934. Successivement secrétaire du cardinal Villeneuve, professeur à la Faculté de droit canonique à l'université Laval, puis chancelier du diocèse de Québec, il était élu premier évêque de Sainte-Anne, le 13 juillet 1951. C'est en la cathédrale de La Pocatière qu'il était consacré, le 21 septembre 1951, par son Excellence Monseigneur Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique au Canada.

Mgr Desrochers a dirigé les destinées de son nouveau

diocèse pendant près de 17 ans, jusqu'à sa démission le 24 mai 1968, pour causes de santé. L'évêque actuel, Mgr Charles-H. Lévesque, déjà auxiliaire depuis près de trois ans, a été élu évêque titulaire de Sainte-Anne le 17 août 1968. Il était intronisé le 12 septembre suivant.

Toujours à la direction du diocèse, le second évêque du diocèse jubilaire est né à Saint-André de Kamouraska, le 29 décembre 1921. Il a été ordonné prêtre le 13 juin 1948 et élu évêque le 18 octobre 1965. C'est également en la cathédrale de La Pocatière qu'il a été consacré le 27 décembre suivant par Son Excellence le Cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec et primat de l'Eglise canadienne.

Fêtes jubilaires

Pour souligner cette année jubilaire du 25e anniversaire des manifestations sont en voie de préparation, qui seront annoncées et précisées dans les semaines à venir.

Déjà, toutefois, l'événement a été rappelé à l'occasion de la Messe Chrismale du mercredi-saint, à la cathédrale de Sainte-Anne. A l'invitation particulière de Mgr Lévesque, quelque 700 prêtres, religieuses et laïcs représentant la plupart des 54 paroisses du diocèse ont par-

ticipé à la célébration eucharistique, au renouvellement de l'engagement sacerdotal du clergé diocésain, ainsi qu'à une rencontre fraternelle et d'amitié, au sous-sol de la cathédrale.

Mgr Lévesque a alors invité instamment ses diocésains à s'engager dans l'oeuvre de l'apostolat laïc et de prises de responsabilité dans la vie de l'Eglise diocésaine. D'une façon concrète, il a pointé certains champs d'activité qui appelleront tout spécialement cet engagement des laïcs, pendant l'année du 25e anniversaire. Au secteur des services à dimension spirituelle et évangélique, il a signalé le service de préparation au mariage, la catéchèse aux adultes, l'animation liturgique et l'animation des groupes de prière. Dans la sphère des services à dimension humaine et temporelle, il a particulièrement mentionné le monde des travailleurs, les assistés sociaux, les marginaux et les personnes âgées.

Statistiques

Le diocèse de Sainte-Anne regroupe une population de

89,794, dont seulement 314 se déclarent non catholiques. Cette population se répartit entre 22,226 familles, 54 paroisses et sept zones pastorales.

Le personnel religieux comprend 206 prêtres diocésains, dont 20 en service à l'étranger, ainsi que 35 religieux, 497 religieuses, 17 membres d'instituts séculiers et cinq séminaristes.

L'organisation pastorale diocésaine comporte un conseil diocésain de pastorale formé de prêtres, de religieux, de laïcs, un conseil diocésain de religieux et un conseil presbytéral. Une dizaine de services principaux coiffent plus d'une quarantaine de comités différents, qui oeuvrent dans des sphères particulières ou spécialisées de l'action pastorale du diocèse. Le diocèse compte également 22 communautés.

Par ailleurs, depuis déjà trois ans, le diocèse de Sainte-Anne a instauré un régime de salariat avec caisse de partage, pour tous les membres du clergé, ainsi qu'un système de péréquation des revenus entre les paroisses.



Le premier évêque du diocèse de Sainte-Anne, Mgr Bruno Desrochers, occupait avec trois religieuses des Soeurs Ste-Jeanne d'Arc cette ancienne résidence du doyen de la faculté d'Agriculture, transformée en évêché.

Le ridicule ne tue pas

VANCOUVER (PC) — A cause d'une technicalité, le ministre de l'Immigration a décidé qu'une famille chilienne, qui a vécu en Colombie-Britannique pendant deux ans, devra quitter le Canada d'ici jeudi.

S'étant vu refuser le statut de réfugiés, Ricardo Leiva,

de Prince George, C.B., son épouse et ses deux enfants prendront l'avion à destination de Madrid, jeudi. D'après les services d'immigration, ils devront attendre en Espagne pendant une période pouvant dépasser six mois avant d'obtenir leurs visas et pouvoir revenir au Canada.



Pour les têtes
plus petites,

la perruque IRENE en modacrylique
Dynel®



Un bouclé très flou se prêtant avec facilité à différentes façons de la porter. De plus, le filet s'ajuste merveilleusement bien et les bases des oreilles sont moins longues, donc se dissimulent mieux. En fibre modacrylique Dynel® très souple à recoiffer. Nuances naturelles.

30.00

R. 55C, r.-de-ch. et 55D, 2e, Centre-Ville
et r. 835, Place Laurier 2e, AU COMPTOIR SEULEMENT.

Paquet
PLUS PRES DE VOUS...

Sur les sentiers de l'élégance, ont rendez-vous tous les cuirs souples

Le soulier est devenu un accessoire important dans la mode. Aussi est-il choisi en relation avec la tenue que vous portez. Aussi Paquet vous offre une collection des plus variées dans les souliers de confort, sandales, escarpins.

A. Cuir blanc, tan, ou vernis noir dans ce modèle avec empeigne montante et bride décorative. Talon droit de 1 3/4". Pts: 7 à 9AA, 5 1/2 à 9 1/2B, 5 1/2 à 9C 32.00

B. Soulier de confort en cuir tan ou blanc avec empeigne gore et semelle en crêpe naturel. Talon droit. Pts: 7 à 9AA, 5 à 10B, 5 1/2 à 9 1/2C 32.00

C. Escarpin en cuir brun, rouille, vernis noir avec talon de 2 3/4 pouces et doublure en cuir. Pts: 6 1/2 à 9AA, 5 1/2 à 9B 39.00

D. Sandale en cuir brun ou blanc avec empeigne découpée et bride passant au talon. Talon de 2 pouces. Pts: 6 à 9B 28.00

E. Sandale en cuir tan ou blanc avec empeigne ouverte à l'avant et bride ajustable au cou-de-pied. Pts: 6 à 9B 28.00

F. Soulier tout-terrain en cuir beige/vert, beige/tan dont l'empeigne est formée de brides croisées. Courroie ajustable au cou-de-pied. Pts: 5 à 9B 30.00

R. 43, 2e, Centre-Ville et
r. 843, Place Laurier 2e

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Paquet
PLUS PRES DE VOUS



Fabien Roy estime stupides les propos de Camil Samson

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La député du Parti national populaire de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, qualifie de "complètement stupides" les propos tenus par le chef du Parti créditiste, M. Camil Samson, de vouloir faire du Québec, une colonie modelée sur Porto Rico.

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Georges, le député Fabien Roy autrefois du Parti créditiste, reproche à Camil Samson d'avoir une fois de plus, lors du congrès du Parti créditiste, en fin de semaine dernière, "abusé de la bonne foi et de la sincérité des créditistes en imposant une série de décisions politiques qui n'ont rien à voir avec les principes et la philosophie qu'il prétend défendre".

Lorsqu'on connaît les difficultés qui existent sur cette île des Antilles, qu'est Porto-Rico, a ajouté M. Roy, "c'est de prendre les Québécois pour des naïfs que de vouloir faire du Québec, une colonie modelée sur Porto Rico."

Pas de place

La façon dont s'est déroulé ce congrès, a ajouté M. Roy, démontre clairement "qu'il n'y a pas de place dans le Parti créditiste pour la discussion avec les militants, car les résolutions étant imposées par la haute direction sans possibilité d'amendements se passent de commentaires".

Selon le député de Beauce-Sud, lorsqu'on prétend défendre les libertés individuelles et la promotion de la personne, on ne pratique pas la dictature comme le fait Camil Samson, car une personne qui paie pour faire de la politique ou pour défendre des idées, n'accepte jamais d'être un "yes man".

M. Fabien Roy a même accusé le groupement politi-

que de Camil Samson "d'être dominé et contrôlé par son entourage immédiat, étant largement subventionné par le gouvernement Bourassa, sans oublier la subvention annuelle de \$50,000."

Ceci justifie sans aucun doute, a ajouté M. Roy, que Camil Samson constitue pour Robert Bourassa une petite assurance-pouvoir à bon marché.

"C'est pourquoi dit-il, il est

temps que le chef du gouvernement libéral Robert Bourassa et Camil Samson donnent des explications pour se justifier mutuellement, et ce, même s'ils se lancent des épingles".



**PÂTISSERIE
EN SPECIAL**

Jeudi - Vendredi - Samedi

GATEAU FONDANT

Fête des Mères

Valeur \$3.50

SPECIAL

à

\$ 1 79

POUR VOS RECEPTIONS

Choix de viandes — Salades — Sandwichs

Hors-d'oeuvre — Canapés — Pâtisseries

Pour réservations: 523-5793 529-8801



ST-ROCH SEULEMENT — TEL.: 523-5793

Woolworth

GRANDE FOIRE DU DISQUE!

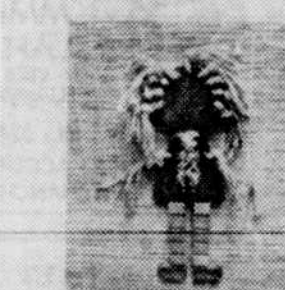
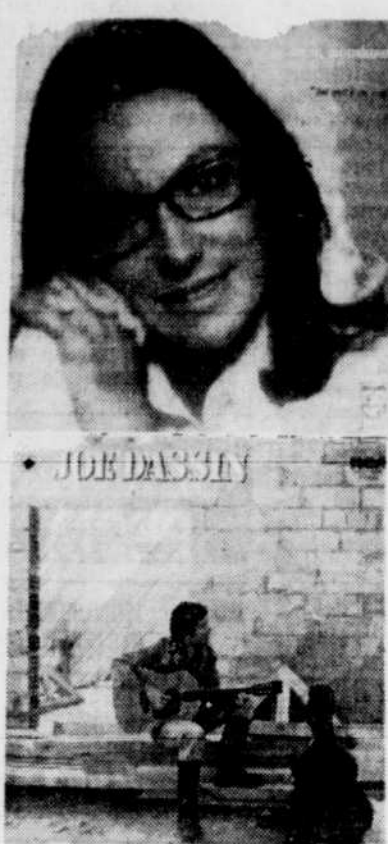
du 6 au 12 mai

Disques à succès

4 99
chacun

Cassettes 8 pistes

5 66
chacune



SPECIAL!
Disques
discontinues

1 99
chacun

Assortiment
de grands succès
sur cassettes 8 pistes

2 99
chacune

DISQUES 33 TOURS
Histoires pour enfants
avec volume

**AUBAINE
SPÉCIALE**

.99



MAIL ST-ROCH

GALERIES CHARLESBOURG

GALERIES CANARDIÈRE

Satisfaction garantie à chacun de vos achats!

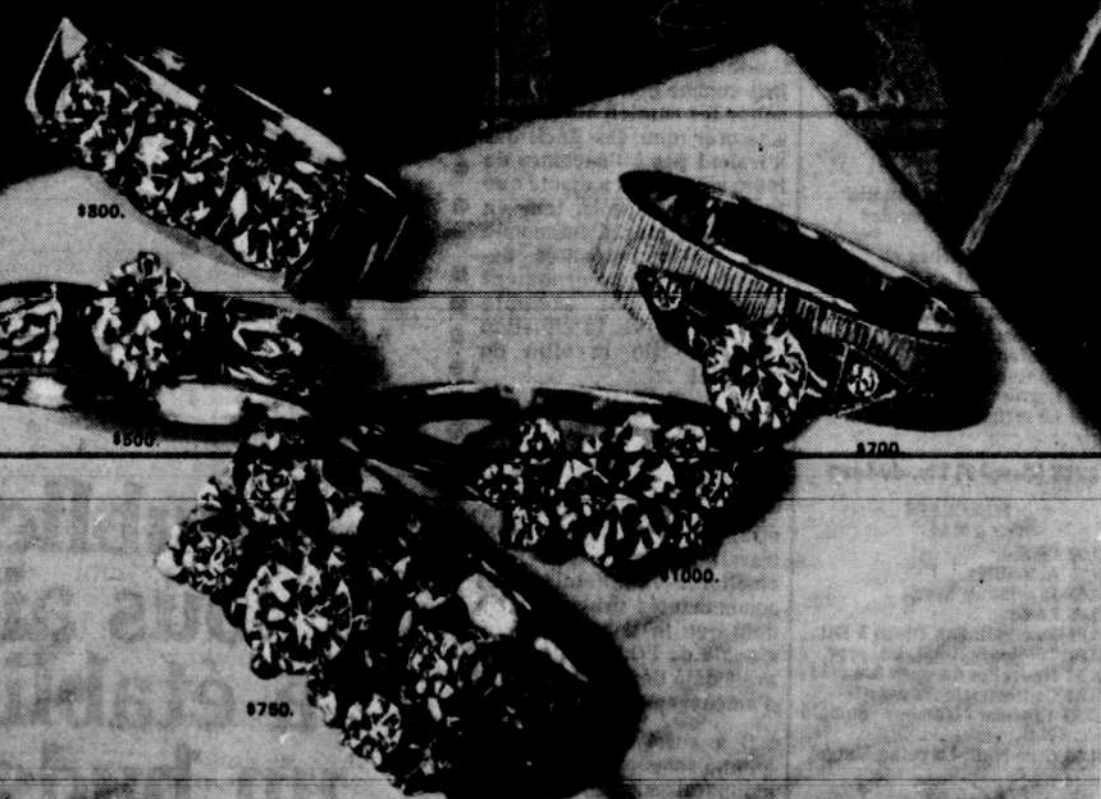
Si les mots vous manquent...

Un diamant Birks parlera pour vous!

Comme un "je t'aime" murmuré au clair de lune... un diamant Birks est la plus belle et la plus éloquente déclaration d'amour. Un magnifique diamant... niché dans une monture parfaite, choisie parmi la centaine de montures que vous offre Birks.

Grâce à l'intégrité de notre réputation, nous pouvons nous porter garant de la qualité et de la valeur de votre diamant. Comme nous en vendons beaucoup, nous pouvons maintenir nos prix plus bas que ceux des autres magasins.

Nous vous souhaitons
de vous aimer toute la vie!



En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les **Diamants Birks**
ont l'éclat de l'amour.

16, DE LA FABRIQUE
692-3822

PLACE QUEBEC
529-0231

PLACE STE-FOY
653-4035

La FTQ-construction met sur pied un plan de guerre

par Léonce GAUDREAU

La FTQ-construction a décidé hier à Montréal de mettre sur pied un "comité de stratégie" qui visera à coordonner sur le plan provincial les actions que pourront prendre dans les prochains jours les syndicats afin d'appuyer leur comité de négociation.

Sans le dire, cette centrale met en branle une organisation dont les actions pourraient prendre diverses formes de harcèlement (ralentissement de travail, etc.).

Cette décision a été prise au cours de réunions, du conseil exécutif du Conseil provincial des métiers de la construction ainsi que des agents d'affaires des divers syndicats de métiers de la FTQ-construction.

Jusqu'à présent, cette centrale s'était contentée de dé-

nonciations publiques contre le gouvernement et la partie patronale par suite du prolongement de trois mois du décret de la construction, gelant ainsi le droit de grève ou de lock-out qui, normalement, devait entrer en vigueur samedi dernier.

Cette décision gouvernementale n'a pas encore eu de répercussions sur les chantiers de construction. M. Mario Dupuis, coordonnateur du secteur de la construction au ministère du Travail, a confirmé que tout fonctionnait normalement sur les chantiers de construction.

Pour des raisons inexplicables, quelques syndicats — dont les plombiers de la section locale 144 — ne participaient pas hier à la réunion des agents d'affaires avec la FTQ-construction. Ce syndicat a déjà, il y a quelques semaines, formé son propre

comité de stratégie. La FTQ-construction doit tenter au cours des prochaines heures de rallier le puissant syndicat des plombiers, encore dominé par André "Dédé" Desjardins. Les plombiers ont convoqué pour demain soir à Montréal une réunion spéciale pour déterminer de

l'action à prendre dans les prochains jours.

Il n'est pas possible de prévoir quelles recommandations le comité de stratégie doit faire aux membres, principalement du fait des rigueurs de la loi en cas de grève illégale ou de ralentis-

sement de travail. La loi 30, adoptée il y a un an après la Commission Cliche, a introduit la notion de la "présomption de culpabilité" dans ces cas d'illégalité; c'est-à-dire que tout représentant syndical poursuivi pour avoir ordonné, encouragé ou appuyé un tel acte aura le

fardeau de la preuve et prouver son innocence.

La loi prévoit aussi des amendes quotidiennes de \$5,000 à \$50,000 pour tout dirigeant reconnu coupable.

M. Guy Dumoulin, directeur de la FTQ-construction, a déclaré que le comité de

stratégie avait été mis sur pied afin de contrer la stratégie patronale prévisible qui cherchera à retarder les négociations, sachant que le temps joue pour eux.

A l'heure actuelle, la négociation se fait uniquement par l'entremise du concilia-

teur nommé par le gouvernement le 22 avril dernier. M. Pierre Dufresne a rencontré la partie patronale au cours des deux derniers jours. Il a demandé hier à la partie syndicale de le rencontrer, vraisemblablement pour lui faire part de contre-propositions patronales.

L'Eclaireur Ltée est poursuivie pour une somme de \$304,000

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le Syndicat des imprimeurs de Beauce, regroupant 38 salariés affiliés à la CSN et ayant son siège social à Beauceville, a intenté une action en dommages au montant de \$304,000 contre la compagnie L'Eclaireur Ltée, de Beauceville.

C'est en cour supérieure du district de Beauce que les procureurs de la demanderesse, Bertrand, Richard & Associés, ont intenté cette action à la demande des 38 syndiqués de l'imprimerie L'Eclaireur, de Beauceville, qui, depuis le 9 mars dernier, font face à un conflit de travail.

Dans sa déclaration, la demanderesse expose que le 13 décembre 1973, le syndicat et la compagnie L'Eclaireur Ltée conclurent une convention collective aux fins d'instaurer une paix temporaire entre les parties et ce, pour une période s'étendant du 13 décembre 1973 au 31 décembre 1975.

Selon un document produit sous la cote P-2, il était convenu entre les deux parties, d'après la clause 10.0 de cette convention collective, que:

"L'employeur peut payer un salarié syndiqué au-dessus des taux prévus à la présente convention. Il augmentera alors automatiquement le salaire de tous les autres salariés syndiqués à son emploi d'une somme égale à l'augmentation accordée au salarié syndiqué qui en a été le premier bénéficiaire."

Les faits

Ce serait le ou vers le 20 février 1976 que des officiers du Syndicat des imprimeurs de Beauce (CSN) découvrirent, en observant les feuillets TP-4-1975 de M. Martin Gagnon, que ce dernier recevait de la compagnie L'Eclaireur Ltée un salaire annuel brut de \$14,028.32.

On va jusqu'à dire que M. Martin Gagnon, membre du syndicat demandeur, reçoit cette augmentation de \$4,000 depuis le début de l'année

1974 et est le premier syndiqué à avoir bénéficié d'un pareil traitement.

C'est pour ces motifs que la demanderesse réclame pour chacun des 38 salariés de la compagnie L'Eclaireur Ltée des augmentations cumulatives de \$4,000 pour les années 1974 et 1975.

Pour ce qui regarde la partie défenderesse, on a été dans l'impossibilité d'obtenir des renseignements. Ceci s'explique car depuis le début de ce conflit à l'imprimerie L'Eclaireur de Beauceville, la seule réponse qu'on a obtenue lorsqu'on désirait avoir des renseignements du côté de la partie patronale a été "notre procureur communiquera bientôt avec vous".

Il est arrivé une seule fois que le procureur de M. Réal Grégoire, de l'imprimerie L'Eclaireur de Beauceville, ait communiqué par téléphone avec le journaliste du SOLEIL et c'était pour dire "lorsqu'il y aura du développement on vous appellera".

Le conflit

Ce conflit de travail à l'usine L'Eclaireur Ltée de Beauceville a débuté le 9 mars dernier par l'occupation des locaux de cette entreprise, mais ce n'est que depuis le 12 avril dernier que les 38 employés syndiqués de l'Eclaireur sont en grève légale.

Réunis en assemblée générale, c'est dans une proportion de 70 pour cent que les employés syndiqués de L'Eclaireur se sont prononcés pour la poursuite de ce conflit, tant et aussi longtemps que la nouvelle convention ne sera pas ratifiée.

Joint par téléphone à son bureau de Beauceville, le représentant syndical de la CSN, M. André Dionne, a affirmé "avoir tout tenté pour en venir à une entente, mais que la partie patronale n'a fait qu'une seule correction à ses dernières offres, soit au niveau du gel des salaires".

Devant une telle attitude, a-t-il dit, les syndiqués de la compagnie L'Eclaireur Ltée sont décidés plus que jamais à obtenir ce qu'ils réclament.

Des ouvriers de la CIL réclament avec force un rapport gouvernemental

MONTREAL (PC) — Un groupe de travailleurs de la CIL de Valleyfield, dont les 350 employés sont en grève depuis le 27 février, a envahi, lundi, les bureaux du service d'hygiène industrielle du ministère de l'Environnement, pour se faire remettre un rapport effectué à la demande du syndicat, promis pour le 3 octobre dernier, sur les conditions de salubrité prévalant dans leur usine.

M. Paul Bélanger, chef de section de ce service, a affirmé que le délai était dû à des problèmes d'urgence, le service d'hygiène étant débordé de travail et au fait qu'on avait dû expurger la première version, remise à la compagnie le 9 octobre, de certains renseignements fournis par cette dernière à la condition qu'ils soient gardés confidentiels.

Aucun lien, selon lui, ne peut être établi entre le fait que le rapport avait été promis pour le 3 octobre et qu'une explosion était survenue entre-temps à la CIL de MacMasterville, faisant huit morts le 1er octobre.

M. Bélanger a affirmé que la compagnie lui avait fait part que des correctifs avaient été amenés depuis qu'elle avait le rapport entre les mains.

Interrogé à savoir si son service avait lui-même fait des inspections pour vérifier si tel était bien le cas, M. Bélanger a déclaré que l'auteur du rapport, M. Marc Laferrière, s'était proposé de s'y rendre cette semaine mais que cette visite était rendue impossible à cause de la grève.

PAR SES SERVICES ET LA QUALITE DE SES PRODUITS, VOTRE EPICIER "AMI" N'A PAS D'EGAL!



POMMES McINTOSH

ATMOSPHERE CONTROLEE
RECOLTE DU QUEBEC
CANADA DE FANTAISIE

Cello 5 lb **.79**

BLE D'INDE FRAIS

SUR EPIS, PRODUIT
DE LA FLORIDE

CANADA #1 **5 / .69**

CHOUX DE BRUXELLES

PRODUIT DES E.-U.
CANADA #1

Cont. 10 oz **.55**

CRETONS FRANCAIS

ST-CASTIN

Cont. 10 oz **.99**

PATE A LA VIANDE

BILOPAGE

16 oz **1.19**

CROQUETTES

DE POISSONS
CUTES - PANEEES

lb **.53**

COUPE-CAFE COFFEE MATE

Bocal 11 oz **.99**

MOUCHOIRS DE PAPIER

BLANCS OU COULEURS
ASST. ROYALE

Bte 100 **.61**

LAMES DE RASOIR

STAINLESS, INJECTEURS
SCHICK

Pqt de 7 **.99**

GARNITURES POUR TARTES

VACHON

FRAISES ET RHUBARBE Bte 19 oz **.67**

ANANAS Bte 19 oz **.70**

FRAISES Bte 19 oz **.85**

JUS DE TOMATES

CATEGORIE DE FANTAISIE ST-CASTIN

Bte 19 oz **.24**

CREME GLACEE

ESSENCES ASSORTIES ST-CASTIN

Carton 1/2 gallon **1.19**

SOUPE AUX LEGUMES

AYLMER

Bte 10 oz **5 / .95**

PATES ALIMENTAIRES

(COUDES - SPAGHETTI - SPAGHETTINI) CATELLI

Bte 1 lb **.38**

CAFE INSTANTANE

CHASE & SANBORN

Bocal 10 oz **2.69**

NETTOYEUR LIQUIDE

TOUT USAGE LESTOIL

Bout. 28 oz **1.09**

SAUCE A LA VIANDE

POUR SPAGHETTI
CATELLI

Bte 14 oz **.49**

MAIS EN CREME

CATEGORIE DE CHOIX
OPAL

Bte 19 oz **.39**

THON A CHAIR BLANCHE

SOLIDE
CLOVER LEAF

Bte 7 oz **.84**

SIROP DE MAIS

BEE HIVE

Bout. 2 lb **.69**

BREUVAGE DE FRUITS

ASSORTIS
F.B.I.

Bocal 64 oz **.79**

MOUTARDE PREPAREE

CONDOR

Verre taillé 9 oz **.41**

POIVRE NOIR

SCHWARTZ

Bte 8 oz **1.59**

POUDRE A LIQUEUR

NON SUCREE ASST.
KOOL AID

Env. **10 / .89**

SACS A ORDURES

POUR L'EXTERIEUR
26" x 36" GLAD

Pqt 10 **1.10**

TOMATES

CATEGORIE DE CHOIX
ARKELL

Bte 28 oz **.65**

EAU DE JAVEL

CHRYSTLER

Cont. 128 oz **.85**

MARGARINE MOLLE

LACTANTIA

Cont. 1 lb **.79**

EAU DE VICHY

CELESTIN

Bout. 32 oz **.65**

BEURRE DE CARAMEL

FUDGE OU SUCRE
VACHON

Cont. 14 oz **.59**

FARINE PREPAREE

BRODIE

Sac 5 lb **1.05**

CHROUSTILLES

SAVEURS ASSORTIES
MOSTESS

Sac 8.8 oz **.79**

GATEAUX ASSORTIS

STUART

Bte familiale **.69**

DETERGENT LIQUIDE

POUR LA VAISSELLE
LUX

Bout. 24 oz **.85**

PATE DENTIFRICE

PEPSODENT

Tube 150 ml **1.40**

PAPIER DE TOILETTE

COULEURS ASSORTIES
ROYALE

Pqt 2 roul. **.57**

COUCHES BABY SCOTT

REGULIERES - PQT DE 30
OU SUPER ABSORBANTES, Pqt de 24

2.49

NETTOYEUR A FOURNEAU

EASY-OFF

Aérosol 14 oz **1.36**

SIROP

VICKS

Bout. 5 oz **1.29**

SHAMPOOING

HEAD & SHOULDERS

Bout. 175 ml **1.59**

ESSUIE-TOUT

BLANC OU COULEURS ASST.
ROYALE

Pqt 2 roul. **1.10**

ONGUENT

VICKS VAPORUB

Bocal 3 oz **1.49**

BISCUITS LIDO

A LA GUIMAUVE (BOULE DE NEIGE - BOULE
DE COCO OU ASSORTIS)

Cello 12 oz **.69**

SERVIETTES SANITAIRES

CONFIDET

Bte 48 **2.99**

SAUCE A PIZZA

CUISINES ROCHETTE

Bocal 24 oz **1.35**

EMPOIS

GLIDE

Aérosol 20 oz **.88**



EAU GAZEUSE

ESSENCES ASSORTIES
ST-CASTIN

Cannette 10 oz **.17**

FEVES JAUNES COUPEES

CATEGORIE DE CHOIX
ST-CASTIN

Bte 19 oz **.35**

ASPERGES COUPEES

ST-CASTIN

Bte 12 oz **.45**

BEURRE D'ARACHIDES

CREMEUX
ST-CASTIN

Bocal 16 oz **.88**

SAUCE A SALADE

ST-CASTIN

Bocal 16 oz **.71**

POIS VERTS ASSORTIS

CATEGORIE DE CHOIX
ST-CASTIN

Bte 19 oz **.42**

MACEDOINE

CATEGORIE DE CHOIX
ST-CASTIN

Bte 19 oz **.37**

CONFITURES DE FRAISES

AVEC PECTINE
ST-CASTIN

Bocal 24 oz **1.10**

CORNICHONS TRANCHES

(BREAD & BUTTER)
ST-CASTIN

Bocal 15 oz **.56**

SOUPE

POULET ET NOUILLES
ST-CASTIN

Bte 2 env. **.29**

Toujours à votre service les marchés d'alimentation



décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BLACKBURN (Henri) — A Québec, le 4 mai 1976, à l'âge de 67 ans, est décédé Monsieur Henri Blackburn, employé de la Cie Chic à sa retraite, époux de dame Germaine Thérèse. Les funérailles auront lieu jeudi, le 6 mai à 14h00. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée, 6450, boul. H-Bourassa à 13h45 pour l'église St-Jérôme de l'Auvergne et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belle-fille: M. et Mme Marcel Lafond (Doris), M. et Mme Claude Deslauriers (Diane), M. et Mme Georges Blackburn (Yvette Guénette), M. et Mme André Simard (Carole), son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Arthur Blackburn (Carmen Gelly), M. et Mme Alcide Lacasse (Amanda Thérèse), M. et Mme Jos Thérèse (Gaby Clavet), M. et Mme Maurice D'As-tous (Angeline Thérèse), M. et Mme Léonard Thérèse (Jeanne Gingras), M. et Mme Phil Thérèse (Marie-Paule Gingras), Mme Thomas Dostie (M. Thérèse), Mme Léopold Côté (Jeanne D'Arc Thérèse), Mlle Doris Thérèse, M. et Mme Jos Girard (Jeanne Thérèse), Mme Paul Thérèse (Juliette Duclos), sa tante: Mlle Clara Blackburn, ses petits-enfants: Steve, François, Stéphane, Frédéric et Nathalie, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

BOUQUIN (Arthur) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 4 mai 1976, à l'âge de 91 ans, est décédé M. Arthur Bouquin époux de feu dame Valida Asselin. Demeurait rue St-Joseph St-Isidore. Les funérailles auront lieu vendredi, le 7 mai à 2h. Départ des salons funéraires Gonzague Valois & Fils Enr. 168, rue Ste-Geneviève à 14h45 pour l'église St-Isidore et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, François (Claire Bourget), Joseph, Mme Edouard Bouquin, Thérèse (Mme Henri Breton), Marc (Aline Robitaille), Jules (Jeanne D'Arc Laliberté), Véronique (Mme Edgar Bégin), Léonard (Blanche Nadeau), et Raymond.

CHIRON (Henri) — A Québec, le 3 mai 1976, à l'âge de 70 ans, et 10 mois, est décédé subitement M. Henri Chiron, ex-contramaitre chez J. Georges Chailfouir Inc. époux de dame Marie Barrette. Il demeurait au 306 rue des Pins est. Les funérailles auront lieu vendredi le 7 mai à 10 heures.



CHOUINARD (Adrien) — A St-Pamphile, le 4 mai 1976, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Adrien Chouinard, époux de dame Florence Gagnon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 6 mai à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavioie St-Pamphile à 2h50 pour l'église St-Pamphile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Rachel (Mme Martin Deschênes), Claudette (Mme Jacques Tremblay), ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Erasme Chouinard (Antonie Jean), Mme Chrysostome St-Pierre (Anne-Marie), M. et Mme Elzéar Chouinard (Simone Hudon), M. et Mme Roch Gagnon (Jeanne-Mance Pelletier), M. et Mme Médard Gagnon (Juliette Dupont), M. et Mme Claude Gagnon (Pierrette Gauvin), Mlle Claire Gagnon, Mlle Lorenza Gagnon, M. et Mme Georges Moreau

(Jeannine Gagnon), M. et Mme Aurèle Pelletier (Doris Gagnon).
DENIS (Marie-Anne Beaumont) — Au centre hospitalier Chauveau, le 3 mai 1976, à l'âge de 77 ans, est décédée Marie-Anne Beaumont, épouse de feu Antoine Denis. Elle demeurait au 16 rue Jacques-Cartier, Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu jeudi, le 6 mai à 2 heures. Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Ltée 1, rue Jolicoeur Ste-Catherine à 14h40 pour l'église Ste-Catherine et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Baptiste (Jeanne Lachance), Arthur, Albert (Normande Pelletier), Alphonse (Madeleine Cantin), Diogène (Thérèse Morel), Louis (Yolande Houde), Marie-Ange (Mme Alphonse Giguère), Adrien (Lise Dupont), Raymond (Gemma Cantin), Yvonne (Mme René Dufresne), Jeanne (Mme Rodrigue Pineault), Elzéar (Collette Paquet), ses frères et sœurs: l'abbé Alphonse Beaumont, Diogène Beaumont, Mme Rosaire Bertrand, sa belle-sœur Mme Augustin Robitaille, son beau-frère M. Omer Durand; ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

DEVOST (Albéric) — A l'Hôtel-Dieu de Québec le 3 mai 1976, à l'âge de 56 ans et 11 mois, est décédé M. Albéric Devost, fils de M. Charles Devost et de dame Annie Arsenault, il demeurait à 856, rue St-François est, les funérailles auront lieu jeudi le 6 mai à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue à 9h45 pour la Basilique Notre-Dame de Québec et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères, MM. Joseph et Roger Devost, ses sœurs, Mme Edgar Vallières (Alma), Mme Lionel Potvin (Flora), Mme Horace Bakin (Marie-Jeanne), plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2 à 5 et de 7 à 10.

LABBE (Joseph) — A Québec, le 2 mai 1976, à l'âge de 79 ans et 8 mois, est décédé M. Joseph Labbé, époux de feu dame Yvonne Pagnon, demeurant au 569, 4e Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi le 6 mai à 10 heures. Départ du funérarium De l'Anse 280, 8e rue, à 9h45 pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Armand Labbé (Yvette Paquet), M. et Mme Robert Labbé (Jacqueline Cadoret), M. et Mme Jacques Garneau (Laurette Labbé) son gendre M. Jean-Louis Mathieu, ses sœurs, frères, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Albert Boutin, M. et Mme Rosario Labbé, Mme Adrienne Bernard, Mme Raoul Marois, Mme Aline Maillois, M. et Mme Miville Labbé, Mme Isidore Trudel, Mme Edgar Létourneau de Montréal, Mme Lauréat Labbé, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le salon sera fermé entre 5 et 7.

LABONTE (Eugène) — A St-Isidore Dorchester, le 3 mai 1976, à l'âge de 80 ans, est décédé subitement M. Eugène Labonté célibataire. Il demeurait rue St-Jean St-Isidore. Les funérailles auront lieu jeudi le 6 mai à 10h. Départ des salons funéraires Gonzague Valois & Fils Enr. 166, rue Ste-Geneviève à 9h45 pour l'église St-Isidore et de là au cimetière paroissial.

LANGLOIS (Léon) — A Québec, le 3 mai 1976, à l'âge de 84 ans, est décédé Monsieur Léon Langlois, époux en 1ères noces de feu Juliette Langlois et en secondes noces de Claire Chandonnet. Il demeurait au 3, Parc Samuel Holland. Les funérailles auront lieu jeudi, le 6 mai, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marguerite-Bourgeoys à 9h45 pour l'église St-Sacrement et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils et belles-filles: M. et Mme Gaston Langlois (Jeannette Couture) d'Ottawa, M. et Mme Robert Langlois (Laurette Bédard), ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Eva Bourret, Mme Alphonse Dubois, Mme Blanche Drolet, M. et Mme Marc Plamondon (Gabrielle), Mme Jules Langlois, Mme Lawrence Belleau, Mme Ernie O'Neill, Mme Blanche Langlois, M. et Mme André Langlois, M. et Mme René Langlois, Mlle Christine Langlois, M. et Mme Byrn Amyot (Lise Langlois), M. et Mme Raymond Langlois, M. Jean Langlois, Mme Corine Denis; ainsi que plusieurs arrière-petits-enfants, neveux et nièces.

LAPORTE (Juliette Mauger) — A Québec, le 4 mai 1976, à l'âge de 62 ans, est décédée Madame Juliette Mauger, épouse de M. Jean Laporte. Elle demeurait au 1450, De Logueville. Les funérailles au-

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

ROY (Eudore) — Mme Eudore Roy remercie bien sincèrement tous les parents et amis, et les membres du clergé qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de son mari Monsieur Eudore Roy, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

760 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements à sa Sainteté le Pape Jean XXIII pour faveurs obtenues avec promesse de publier. M.C.

GRAND remerciement à St-Jude pour faveurs obtenues avec promesse de publier. Signé Y.S.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

VILLENEUVE & FRERE MANUFACTURIER monuments depuis 1897. Lettrage, réparation, au cimetière, avec garantie. 1029 St-Vallier ouest, 527-0854, 523-3394.

THERIAULT & FILS

710, 1ère Avenue, Québec, 524-1361.

FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS

MME S. LAHAYE FLEURISTE 1027, 3e Av., tél.: 524-4613

COMMANDES ACCEPTÉES SOIR ET DIMANCHE

DECES ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont recus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Dégoût des dirigeants d'entreprise

Un groupe d'hommes d'affaires québécois a exprimé hier son dégoût à la fois envers le gouvernement provincial et le Front commun dans le conflit qui les oppose.

Le Centre des dirigeants d'entreprise a en effet déclaré par la voix de son président, M. Jean Brunelle, que l'on devrait s'attendre à une reprise vigoureuse des pourparlers et à une entente prochaine.

ROBERGE (Marie-Jeanne)

— A Québec, le 3 mai 1976, à l'âge de 73 ans, est décédée mademoiselle Marie-Jeanne Roberge, fille de feu Joseph Roberge et de feu Desanges Demontigny. Elle demeurait au 75, rue des Commissaires. Les funérailles auront lieu, vendredi le 7 mai à 10h. Départ des salons de la Cie Hubert Moisan 253 est, St-Joseph à 9h50 pour l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière de Beauport. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph Roberge, M. et Mme Roméo Vaillancourt (Blanche), M. Adélard Roberge, M. Eugène Roberge, Mlle Germaine Roberge, M. et Mme Joseph Paré (Juliette), Mme Joseph Drouin (Marie-Paule), Mme Jules Roberge, Mme Laurent Gosselin, Mme Jean-Marie Roberge ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

VASSEUR (Laurette Couillard)

— A Lévis, le 4 mai 1976, à l'âge de 69 ans, est décédée dame Laurette Couillard, épouse de feu Jean-Paul Vasseur. Elle demeurait à une fois rue Sherbrooke, dans la paroisse Notre-Dame du Chemin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 7 mai à 10 heures. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 6450, boul. Henri-Bourassa à 9h30 pour l'église Ste-Thérèse de Lisieux et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jos Couillard (Thérèse Blondeau), Mme Conrad Pelletier (Marie-Rose), M. et Mme Roland Paradis (Marcelle), M. et Mme Arthur Genest (Denise Ray), M. et Mme Jean-Marie Couillard (Marguerite Vigneault), M. et Mme Alfred Tremblay (Marquise Vasseur), Mme Gaston Vasseur (Elisabeth Côté), M. et Mme Bruno Vasseur (Lucienne Maheu).

Les "surtaxés" de Gatineau crient au secours

par Benoît ROUTHIER

Les citoyens de Gatineau, ville résultant du regroupement de sept municipalités, sont allés crier au secours, hier, au Parlement de Québec, face à la situation catastrophique qui les menace au chapitre des finances.

En fait, le Rassemblement des surtaxés de Gatineau (RSG), regroupant la plupart des organismes constitués de Gatineau est allé tenter de sensibiliser le gouvernement, avec une "pétition-éclair" complétée en quatre heures et portant la signature de 12,000 citoyens.

Notons que Gatineau a une population évaluée à 69,000 âmes en 1975 et une superficie de 104 milles carrés.

La population s'est accrue rapidement, en relation avec l'augmentation du nombre de fonctionnaires fédéraux dans la région de Hull-Ottawa.

S'en est suivie une demande accrue de services et les coûts ont aussi grimpé en proportion. Plus même. Car en même temps il n'y a pas eu d'augmentation parallèle du nombre d'industries.

Hausse de 90 et 126 p.c.

De 1969 à 1974, les taxes munici-

pales et scolaires ont augmenté de 90% dans la région Hull-Gatineau, comparativement à 19% pour l'ensemble des villes du Québec.

Là où l'augmentation se fait en flèche, c'est en 1976. Un résident moyen, selon le RSG, aura à payer une facture globale variant entre \$1,000 et \$1,800 tandis que Statistique Canada dit que 60% des Gatinois gagnent moins de \$10,000.

Le budget "justifiant" ces hausses de taxes s'élève en 1976 à \$19,690,175 soit 37% de plus qu'en 1975, première année du regroupement.

Des causes et impuissance

"Les sinistres de la fiscalité municipale", comme dit le RSG parlant des gens de Gatineau, identifient quelques facteurs ayant contribué à cette escalade du budget et des taxes: Gatineau, ville-dortoir des fonctionnaires, absence de pôle commercial d'envergure; affaiblissement constant de la base industrielle, et le regroupement municipal qui s'est fait "avant que les infrastructures aient été prêtes."

L'élément le plus désespérant de la situation, de dire les porte-parole

du RSG, c'est que le contribuable et même l'administration municipale sont "à peu près impuissants à trouver des allègements fiscaux à brève échéance puisque la décision appartient à des acteurs comme les gouvernements fédéral et provincial, la Commission de la capitale nationale, la Communauté régionale de l'Outaouais, la Société d'aménagement de l'Outaouais. Face à "cette pléiade de centres de décision, le contribuable de Gatineau ne semble plus avoir qu'un choix: payer."

Devant cette situation (déjà 1,731 propriétaires se verront imposer des poursuites pour arriérés de taxes), le RSG demande de façon très urgente au gouvernement du Québec une subvention d'équilibre budgétaire substantielle comme solution à court terme.

A moins court terme, le RSG demande au gouvernement québécois de tenir compte de la situation du "zéro de croissance commercial et industrielle" de Gatineau dans les négociations avec le ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale et au ministère de l'Industrie et du Commerce de faire des efforts de stimulation commerciale et industriel le au niveau de la région de Gatineau

A quand l'action aux Affaires municipales, demande le PQ?

par Benoît ROUTHIER

Si l'on n'avait déjà trouvé une définition au mot "immobilisme", le ministère des Affaires municipales (MAM) serait une bonne référence.

Cela résume l'opinion du député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, du Parti québécois (PQ), sur ce ministère dont le titulaire "disparaît presque, derrière la pile de rapports".

C'était, hier après-midi et au cours de la soirée, le début de l'étude des crédits du MAM en commission.

M. Bédard a répété, puis qu'il l'avait déjà dit à plusieurs reprises, que le temps de la réflexion devrait être terminé et celui de l'action enfin arrivé.

Le représentant de l'Opposition officielle a dit qu'il entreprenait l'étude des crédits du MAM sans enthousiasme eu égard à "l'état statique" de ce ministère, où il y a eu, selon lui, dans certains secteurs, non seulement immobilisme mais dégradation. Par exemple, dans le secteur de l'habitation.

M. Bédard a fait remarquer que la situation est demeurée la même depuis l'étude des crédits l'an dernier et que les mêmes questions soulevées alors demeurent.

Rien n'a été fait au sujet de la spéculation foncière. Il y a eu recul dans l'habitation, et M. Bédard de citer le rapport Gilbert dont une foule de remarques font voir que

"c'est le bordel à la Société d'habitation du Québec (SHQ)".

Immobilisme notoire encore en ce qui a trait aux finances municipales où le gouvernement ne cesse de donner des responsabilités aux municipalités sans les accompagner de moyens financiers pour les remplir adéquatement. Autrement dit, de préciser le député péquiste, le gouvernement fait des budgets sans augmenter les taxes car "il fait faire la job" par les municipalités qui en récoltent l'odieuse tout en étant obligées de continuer d'aller "quêter" au gouvernement.

En urbanisme et aménagement du territoire, le gouvernement a fait un "essai maladroit et timide" avec le projet de loi 102 dont l'application n'est pas pour demain.

M. Bédard a encore laissé entendre que l'Assemblée nationale était presque devenue un tribunal des fusions tant les fusions forcées sont nombreuses. Il a fait un plaidoyer en faveur du référendum afin que la population puisse, elle-même, choisir ou refuser le regroupement.

La charge de M. Bédard était très lourde. Et il s'est enfin demandé si les responsabilités du ministre Victor C. Goldbloom n'étaient pas trop lourdes pour un seul homme.

Disant qu'il fallait arrêter de "camoufler l'inactivité, sous le prétexte qu'il faut y aller avec prudence", le député de Chicoutimi a dit que, ou le ministre "exclut dans la réflexion" ou il "dissimule, inconsciemment ou non, une incapacité radicale à se décider".

Le PQ aussi consulte

Dans sa "défense", M. Goldbloom a fait voir qu'il a pris comme politique de consulter les municipalités pour s'assurer que ses décisions n'iraient pas à l'encontre de leurs volontés. Il a ajouté que le Parti québécois, tout en réclamant plus d'autonomie pour les municipalités, demande au gouvernement d'intervenir, par exemple dans le cas de la situation financière de la ville de Montréal.

M. Goldbloom a précisé que le gouvernement avait posé certains gestes notamment pour contrer la propriété de notre sol par des étrangers. Il a fait voir que le travail se poursuivait pour améliorer la situation des communautés urbaines. Il a noté que la Commission régionale de l'Outaouais (CRO) avait déjà déposé un schéma d'aménagement.

Il a aussi fait remarquer qu'une somme de \$44,000,000 n'apparaissait pas au budget du MAM, dont \$30,000,000 transféré au ministère des Transports pour le transport en commun, donc au profit des municipalités. Le reste, \$14,000,000, a été distribué aux municipalités avec la fin du programme fédéral d'aide aux investissements.

Puis, arme ultime, M. Goldbloom a déposé en commission une lettre portant le sceau de l'Assemblée nationale, et signée par le député

leur indiquant son intention de procéder à une "vaste consultation" sur les problèmes municipaux.

M. Bédard a répondu que la lettre était accompagnée d'un document contenant les solutions préconisées par le PQ sur plusieurs des problèmes qui confrontent les municipalités.

Hausse de la taxe foncière à Clermont

gouts et de vidanges, ils passent de \$70 à \$130.

Pour cette année, la hausse réelle de taxes pour le contribuable ne sera probablement pas trop élevée puisque le rôle d'évaluation qui prévaut encore à Clermont date de plusieurs années. Cependant, dès l'an prochain un nouveau rôle d'évaluation aura été préparé où une hausse moyenne de 60% est prévue. A ce moment, le taux de la taxe foncière qui pourrait être rajusté pourrait quand même laisser une hausse de compte de taxes pour les contribuables dont les propriétés auront été les plus réévaluées.

Pour cette année, des prévisions budgétaires de \$771,085 pour Clermont permettront à cette municipalité de maintenir les services à la population, et selon le maire, M. Antonio Gaudreault, la situation financière de Clermont n'est pas tragique bien qu'il faudra être très vigilant pour les prochaines années, dit-il.

CLERMONT — Les contribuables de Clermont subissent une hausse de la taxe foncière et du taux des services municipaux.

Après des mois de démarches auprès du ministère des Affaires municipales afin d'obtenir une assistance spéciale pour aider la ville à faire face à ses difficultés financières, le conseil municipal de Clermont a finalement présenté ses prévisions budgétaires pour 1976 au cours d'une assemblée spéciale où une assistance nombreuse a fait de fréquentes interventions dans le but d'obtenir des explications sur certains points du budget.

La subvention spéciale de \$31,182 n'a cependant pas suffi à équilibrer le budget de cette municipalité qui a dû, pour y arriver, hausser sa taxe foncière de \$1.30 à \$1.55 du \$100 d'évaluation. Quant aux services d'aqueduc, d'é-

La publicité vous aide à établir un budget

LE BUREAU CONSULTATIF DE LA PUBLICITÉ AU CANADA

La FTQ-construction met sur pied un plan de guerre

par Léonce GAUDREAU

La FTQ-construction a décidé hier à Montréal de mettre sur pied un "comité de stratégie" qui visera à coordonner sur le plan provincial les actions que pourront prendre dans les prochains jours les syndicats afin d'appuyer leur comité de négociation.

Sans le dire, cette centrale met en branle une organisation dont les actions pourraient prendre diverses formes de harcèlement (ralentissement de travail, etc.).

Cette décision a été prise au cours de réunions du conseil exécutif du Conseil provincial des métiers de la construction ainsi que des agents d'affaires des divers syndicats de métiers de la FTQ-construction.

Jusqu'à présent, cette centrale s'était contentée de dé-

nonciations publiques contre le gouvernement et la partie patronale par suite du prolongement de trois mois du décret de la construction, gelant ainsi le droit de grève ou de lock-out qui, normalement, devait entrer en vigueur samedi dernier.

Cette décision gouvernementale n'a pas encore eu de répercussions sur les chantiers de construction. M. Mario Dupuis, coordonnateur du secteur de la construction au ministère du Travail, a confirmé que tout fonctionnait normalement sur les chantiers de construction.

Pour des raisons inexplicables, quelques syndicats — dont les plombiers de la section locale 144 — ne participaient pas hier à la réunion des agents d'affaires avec la FTQ-construction. Ce syndicat a déjà, il y a quelques semaines, formé son propre

comité de stratégie. La FTQ-construction doit tenter au cours des prochaines heures de rallier le puissant syndicat des plombiers, encore dominé par André "Dédé" Desjardins. Les plombiers ont convoqué pour demain soir à Montréal une réunion spéciale pour déterminer de

l'action à prendre dans les prochains jours. Il n'est pas possible de prévoir quelles recommandations le comité de stratégie doit faire aux membres, principalement du fait des risques de la loi en cas de grève illégale ou de ralentissement de travail. La loi 30, adoptée il y a un an après la Commission Cliche, a introduit la notion de la "présomption de culpabilité" dans ces cas d'illégalité; c'est-à-dire que tout représentant syndical poursuivi pour avoir ordonné, encouragé ou appuyé un tel acte aura le

fardeau de la preuve et prouver son innocence. La loi prévoit aussi des amendes quotidiennes de \$5,000 à \$50,000 pour tout dirigeant reconnu coupable.

M. Guy Dumoulin, directeur de la FTQ-construction, a déclaré que le comité de

stratégie avait été mis sur pied afin de contrer la stratégie patronale prévisible qui cherchera à retarder les négociations, sachant que le temps joue pour eux.

A l'heure actuelle, la négociation se fait uniquement par l'entremise du concilia-

teur nommé par le gouvernement le 22 avril dernier. M. Pierre Dufresne a rencontré la partie patronale au cours des deux derniers jours. Il a demandé hier à la partie syndicale de le rencontrer, vraisemblablement pour lui faire part de contre-propositions patronales.

L'Eclaireur Ltée est poursuivie pour une somme de \$304,000

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le Syndicat des imprimeurs de Beauce, regroupant 38 salariés affiliés à la CSN et ayant son siège social à Beauceville, a intenté une action en dommages au montant de \$304,000 contre la compagnie L'Eclaireur Ltée, de Beauceville.

C'est en cour supérieure du district de Beauce que les procureurs de la demanderesse, Bertrand, Richard & Associés, ont intenté cette action à la demande des 38 syndiqués de l'imprimerie L'Eclaireur, de Beauceville, qui, depuis le 9 mars dernier, font face à un conflit de travail.

Dans sa déclaration, la demanderesse expose que le 13 décembre 1973, le syndicat et la compagnie L'Eclaireur Ltée conclurent une convention collective aux fins d'instaurer une paix temporaire entre les parties et ce, pour une période s'étendant du 13 décembre 1973 au 31 décembre 1975.

Selon un document produit sous la cote P-2, il était convenu entre les deux parties, d'après la clause 10.0 de cette convention collective, que:

"L'employeur peut payer un salarié syndiqué au-dessus des taux prévus à la présente convention. Il augmente alors automatiquement le salaire de tous les autres salariés syndiqués à son emploi d'une somme égale à l'augmentation accordée au salarié syndiqué qui en a été le premier bénéficiaire."

Les faits

Ce serait le ou vers le 20 février 1976 que des officiers du Syndicat des imprimeurs de Beauce (CSN) découvriraient, en observant les feuillets TP-4-1975 de M. Martin Gagnon, que ce dernier recevait de la compagnie L'Eclaireur Ltée un salaire annuel brut de \$14,028.32.

On va jusqu'à dire que M. Martin Gagnon, membre du syndicat demandeur, reçoit cette augmentation de \$4,000 depuis le début de l'année

1974 et est le premier syndiqué à avoir bénéficié d'un pareil traitement.

C'est pour ces motifs que la demanderesse réclame pour chacun des 38 salariés de la compagnie L'Eclaireur Ltée des augmentations cumulatives de \$4,000 pour les années 1974 et 1975.

Pour ce qui regarde la partie défenderesse, on a été dans l'impossibilité d'obtenir des renseignements. Ceci s'explique car depuis le début de ce conflit à l'imprimerie L'Eclaireur de Beauceville, la seule réponse qu'on a obtenue lorsqu'on désirait avoir des renseignements du côté de la partie patronale a été "notre procureur communiquera bientôt avec vous".

Il est arrivé une seule fois que le procureur de M. Réal Giguère, de l'imprimerie L'Eclaireur de Beauceville, ait communiqué par téléphone avec le journaliste du SOLEIL et c'était pour dire "lorsqu'il y aura du développement on vous appellera".

Le conflit

Ce conflit de travail à l'usine L'Eclaireur Ltée de Beauceville a débuté le 9 mars dernier par l'occupation des locaux de cette entreprise, mais ce n'est que depuis le 12 avril dernier que les 38 employés syndiqués de l'Eclaireur sont en grève légale.

Reunis en assemblée générale, c'est dans une proportion de 70 pour cent que les employés syndiqués de L'Eclaireur se sont prononcés pour la poursuite de ce conflit, tant et aussi longtemps que la nouvelle convention ne sera pas ratifiée.

Devant une telle attitude, a-t-il dit, les syndiqués de la compagnie L'Eclaireur Ltée sont décidés plus que jamais à obtenir ce qu'ils réclament.

Des ouvriers de la CIL réclament avec force un rapport gouvernemental

MONTREAL (PC) — Un groupe de travailleurs de la C.I.L. de Valleyfield, dont les 350 employés sont en grève depuis le 27 février, a envahi, lundi, les bureaux du service d'hygiène industrielle du ministère de l'Environnement, pour se faire remettre un rapport effectué à la demande du syndicat, promis pour le 3 octobre dernier, sur les conditions de salubrité prévalant dans leur usine.

M. Paul Bélanger, chef de section de ce service, a affirmé que le délai était dû à des problèmes techniques, le service d'hygiène étant débordé de travail et au fait qu'on avait dû expurger la première version, remise à la compagnie le 9 octobre, de certains renseignements fournis par cette dernière à la condition qu'ils soient gardés confidentiels.

Aucun lien, selon lui, ne peut être établi entre le fait que le rapport avait été promis pour le 3 octobre et qu'une explosion était survenue entre-temps à la C.I.L. de MacMasterville, faisant huit morts le 1er octobre.

M. Bélanger a affirmé que la compagnie lui avait fait part que des correctifs avaient été amenés depuis qu'elle avait le rapport entre les mains.

Interrogé à savoir si son service avait lui-même fait des inspections pour vérifier si tel était bien le cas, M. Bélanger a déclaré que l'auteur du rapport, M. Marc Laferrière, s'était proposé de s'y rendre cette semaine mais que cette visite était rendue impossible à cause de la grève.

PAR SES SERVICES ET LA QUALITE DE SES PRODUITS, VOTRE EPICIER 'AMI' N'A PAS D'EGAL!



POMMES McINTOSH

ATMOSPHERE CONTROLEE
RECOLTE DU QUEBEC
CANADA DE FANTAISIE

Cello 5 lb **.79**

BLE D'INDE FRAIS

SUR EPIS, PRODUIT
DE LA FLORIDE

CANADA #1 **5/.69**

CHOUX DE BRUXELLES

PRODUIT DES E.-U.
CANADA #1

Cont. 10 oz **.55**

CRETONS FRANCAIS

ST-CASTIN

Cont. 10 oz **.99**

PATE A LA VIANDE

BILOPAGE

16 oz **1.19**

CROQUETTES

DE POISSONS
GUTES - PANEES

lb **.53**

COUPE-CAFE COFFEE MATE

Bocal 11 oz **.99**

MOUCHOIRS DE PAPIER BLANCS OU COULEURS ASST. ROYALE

Bte 100 **.61**

LAMES DE RASOIR

STAINLESS, INJECTEURS
SCHICK

Pqt de 7 **.99**

GARNITURES POUR TARTES

VACHON

FRAISES ET RHUBARBE Bte 19 oz **.67**

ANANAS Bte 19 oz **.70**

FRAISES Bte 19 oz **.85**

JUS DE TOMATES

CATEGORIE DE FANTAISIE ST-CASTIN

Bte 19 oz **.24**

CREME GLACEE

ESSENCES ASSORTIES ST-CASTIN

Carton 1/2 gallon **1.19**

SOUPE AUX LEGUMES

AYLMER

Bte 10 oz **5/.95**

PATES ALIMENTAIRES

(COUDES - SPAGHETTI - SPAGHETTINI) CATELLI

Bte 1 lb **.38**

CAFE INSTANTANE

CHASE & SANBORN

Bocal 10 oz **2.69**

NETTOYEUR LIQUIDE

TOUT USAGE LESTOIL

Bout. 28 oz **1.09**

SAUCE A LA VIANDE

POUR SPAGHETTI
CATELLI

Bte 14 oz **.49**

MAIS EN CREME

CATEGORIE DE CHOIX
OPAL

Bte 19 oz **.39**

THON A CHAIR BLANCHE

SOLIDE
CLOVER LEAF

Bte 7 oz **.84**

SIROP DE MAIS

BEE HIVE

Bout. 2 lb **.69**

BREUVAGE DE FRUITS

ASSORTIS
F.B.I.

Bocal 64 oz **.79**

MOUTARDE PREPAREE

CONDOR

Verre taillé 9 oz **.41**

POIVRE NOIR

SCHWARTZ

Bte 8 oz **1.59**

POUDRE A LIQUEUR

NON SUCREE ASST.
KOOL AID

Env. **10/.89**

SACS A ORDURES

POUR L'EXTERIEUR
26" x 36" GLAD

Pqt 10 **1.10**

TOMATES

CATEGORIE DE CHOIX
ARKELL

Bte 28 oz **.65**

EAU DE JAVEL

CHANTECLERC

Cont. 128 oz **.85**

MARGARINE MOLLE

LACTANTIA

Cont. 1 lb **.79**

EAU DE VICHY

CELESTIN

Bout. 32 oz **.65**

BEURRE DE CAMEL

FUDGE OU SUCRE
VACHON

Cont. 14 oz **.59**

FARINE PREPAREE

BRODIE

Sac 5 lb **1.05**

CROUSTILLES

SAVEURS ASSORTIES
HOSTESS

Sac 8.6 oz **.79**

GATEAUX ASSORTIS

STUART

Bte familiale **.69**

DETERGENT LIQUIDE

POUR LA VAISSELLE
LUX

Bout. 24 oz **.85**

PATE DENTIFRICE

PEPSODENT

Tube 150 ml **1.40**

PAPIER DE TOILETTE

COULEURS ASSORTIES
ROYALE

Pqt 2 roul. **.57**

COUCHES BABY SCOTT

REGULIERES - PQT DE 30
OU SUPER ABSORBANTES, Pqt de 24

2.49

NETTOYEUR A FOURNEAU

EASY-OFF

Aérosol 14 oz **1.36**

SIROP

VICKS

Bout. 5 oz **1.29**

SHAMPOOING

HEAD & SHOULDERS

Bout. 175 ml **1.59**

ESSUIE-TOUT

BLANC OU COULEURS ASST.
ROYALE

Pqt 2 roul. **1.10**

ONGUENT

VICKS VAPORUB

Bocal 3 oz **1.49**

BISCUITS LIDO

A LA GUIMAUVE (BOULE DE NEIGE - BOULE
DE COCO OU ASSORTIS)

Cello 12 oz **.69**

SERVIETTES SANITAIRES

CONFIDET

Bte 48 **2.99**

SAUCE A PIZZA

CUISINES ROCHETTE

Bocal 24 oz **1.35**

EMPOIS

GLIDE

Aérosol 20 oz **.88**

AVEC LES PRODUITS DE QUALITE C'EST CERTAIN!



EAU GAZEUSE

ESSENCES ASSORTIES
ST-CASTIN

Canette 10 oz **.17**

FEVES JAUNES COUPEES

CATEGORIE DE CHOIX
ST-CASTIN

Bte 19 oz **.35**

ASPERGES COUPEES

ST-CASTIN

Bte 12 oz **.45**

BEURRE D'ARACHIDES

CREMEUX
ST-CASTIN

Bocal 16 oz **.88**

SAUCE A SALADE

ST-CASTIN

Bocal 16 oz **.71**

POIS VERTS ASSORTIS

CATEGORIE DE CHOIX
ST-CASTIN

Bte 19 oz **.42**

MACEDOINE

CATEGORIE DE CHOIX
ST-CASTIN

Bte 19 oz **.37**

CONFITURES DE FRAISES

AVEC PECTINE
ST-CASTIN

Bocal 24 oz **1.10**

CORNICHONS TRANCHES

(BREAD & BUTTER)
ST-CASTIN

Bocal 15 oz **.56**

SOUPE

POULET ET NOUILLES
ST-CASTIN

Bte 2 env. **.29**

Toujours à votre service les marchés d'alimentation





L'urbaniste Ernest LOIGNON.

Pénurie d'ouvriers spécialisés à la Québec Cartier

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La compagnie minière Québec Cartier embaucherait immédiatement quelque 150 ouvriers spécialisés, des mécaniciens d'automobiles, de diesel et d'entretien, des électriciens et des contremaîtres pour son gigantesque complexe industriel de Mont-Wright, au Nouveau-Québec.

Cette chronique pénurie de

main-d'œuvre spécialisée retarde quelque peu la mise en exploitation complète des installations industrielles, notamment l'immense concentrateur dont le sixième et dernier moulin a été livré à la compagnie la semaine dernière.

Bien sûr, d'autres problèmes de rodage inhérents à la mise en marche de pareilles usines se posent mais ne s'avèrent pas insurmontables, selon M. Lou Boudreau, directeur des relations publiques à Québec Cartier. Une

préoccupation demeure pour le recrutement d'ouvriers spécialisés.

Avec 1.350 ouvriers comme c'est actuellement le cas, la compagnie s'est fixée un objectif de concentrer aux environs de 10 millions de tonnes de fer à Mont-Wright, en 1976. Après le rodage, le concentrateur pourra gôber annuellement 20 millions de tonnes et augmenter la teneur en fer de 35 à 66 pour cent.

Des relations ouvrières dif-

ficiles, de multiples arrêts de travail, des incendies, des accidents mortels, de l'intimidation et un climat de terreur souvent dénoncé ont placé le Mont-Wright au premier plan de l'actualité de 1973 à 1975 alors que 3.000 hommes construisaient ce complexe industriel évalué à plus de \$700 millions.

D'après la compagnie, cette situation générale durant la construction a retardé d'au moins 18 mois l'échéancier initialement prévu pour

la mise en opération du Mont-Wright.

C'est en 1970 que Québec Cartier annonçait son intention d'exploiter le riche gisement de Mont-Wright qui camoufle 2.5 milliards de tonnes de fer répandues sur une longueur de quatre milles, par 4.000 pieds de largeur et 1.000 pieds de profondeur.

Une route de 30 milles a été ouverte entre Labrador City et Mont-Wright, une ex-

tension de 86 milles du chemin de fer Gagnon-Mont-Wright fut construite, un concasseur et un concentrateur se sont élevés, et une nouvelle ville, Fermont, a été érigée pour abriter 5.000 personnes, soit les ouvriers et leurs familles.

Depuis septembre dernier, alors que le premier moulin du concentrateur a été remis à Québec Cartier, les étapes de l'exploitation se sont succédées; à ce jour, la compagnie affirme que 1.500.000 tonnes de fer ont quitté le

Mont-Wright, et ont parcouru les 275 milles de chemin de fer jusqu'à Port-Cartier.

Rendu à proximité de la mer, ce fer concentré est chargé à bord d'immenses minéraliers et s'en va vers les grandes aciéries mondiales, dont évidemment les américaines.

Selon les données actuelles, le Mont-Wright causerait des réserves pour au moins 75 ans.

Habitat: le départ d'une nouvelle technologie

par Vianney DUCHESNE

La conférence Habitat peut être le point de départ d'une nouvelle technologie dans le développement économique et social. Elle est une chance unique pour l'homme de faire son choix entre le gaspillage et le partage.

C'est du moins ce qu'a déclaré l'urbaniste Ernest Loignon devant les membres du Club Rotary de Québec, hier midi. L'agent de liaison du Canada auprès du secrétariat des Nations unies pour la conférence Habitat prononçait alors une conférence sur les buts de cette manifestation.

Habitat est une conférence mise de l'avant par les Nations unies pour discuter des établissements humains. On prévoit que la conférence officielle attirera 2.000 délégués venant de 140 pays tandis que le Forum Habitat intéressera de 10.000 à 20.000 représentants d'organismes non gouvernementaux. Les deux manifestations auront lieu simultanément à Vancouver, du 30 mai au 11 juin prochains.

Trouver des solutions

Selon M. Loignon, qui est natif de Québec, Habitat sera une tentative de définition, sur le plan mondial, d'une stratégie des établissements humains. Il s'agira, pour les gouvernements, de discuter au niveau international d'une gamme de solutions aux problèmes des établissements, solutions qui peuvent prendre leur source tant au niveau national que mondial.

Bien que le sujet soit vaste, il ne doute pas que des solutions puissent être trouvées. Il croit, à titre d'exemple, que la conférence pourra être à la source de la préparation de livres verts sur ces domaines par les gouvernements. Elle sera aussi une prise de conscience mondiale de la situation vers laquelle se dirige l'humanité.

Car, ce qu'il ne faut pas oublier, a-t-il souligné, en l'an 2.000 la population mondiale aura doublé. Pour répondre aux besoins de ces six milliards d'individus, il sera nécessaire de construire, en 30 ans, autant d'établissements (maisons, écoles, hôpitaux, commerces et autres) que l'homme ne l'a fait jusqu'à maintenant. Il y aura 300 villes de plus d'un million d'habitants comparativement aux 20 de 1950.

Le conférencier a posé les questions suivantes: Comment loger et nourrir cette marée humaine? Comment les pays pauvres pourront-ils subvenir aux besoins de leurs citoyens? Comment les pays riches pourront-ils venir en aide aux pays pauvres?

Si pour certains Canadiens et Québécois les problèmes des établissements humains semblent du domaine de la fiction, M. Loignon a sonné l'alarme. À partir même des déclarations récentes des ministres québécois, il a souligné l'impossibilité pour le Canada d'atteindre l'autosuffisance en matière d'énergie et les déficiences dans l'approvisionnement en eau potable dans la province que l'on dit la plus privilégiée au monde en ressources hydrauliques.

Il a ajouté que l'homme est rendu au point de remettre en cause tout ce qui peut être une économie des efforts humains, au point de vue technique. Plus brutalement: est-ce que l'utilisation d'une brosse à dent peut amener une pénurie des ressources énergétiques?

D'autre part, l'urbaniste a déploré le fait que la technologie a supplanté la main-d'œuvre comme facteur de production.

Sears

- Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

Rabais \$9

Installez-le vous-mêmes.
Grillage
acier
galvanisé
enduit
de vinyle.
Garanti.

Hâtez-vous!
3 jours
seulement.
Rouleau
50' x 36''
seulement

19⁹⁹
Rég. 28.99

Le grillage Sears est très robuste. Assez robuste pour nous permettre de le garantir 12 ans contre la rouille et la corrosion. Enduit de vinyle vert, il est décoratif et cadre bien avec les espaces verts.

36" x 50' Cal. 14/11 # 92241	Rég. 28.99	19.99
42" x 50' Cal. 14/11 # 92243	Rég. 32.99	21.99
48" x 50' Cal. 14/11 # 92245	Rég. 35.99	24.99
42" x 50' Cal. 11/9 # 92253	Rég. 56.99	41.99
48" x 50' Cal. 11/9 # 92255	Rég. 59.99	49.99

Accessoires pour l'installation disponibles chez Sears à bas prix

Matériaux de Construction - Rayon 64

LE GAGNANT C'EST VOUS

Un autre effort de nos magasins pour offrir, à travers tout le Canada, la meilleure marchandise au plus bas prix possible.

Ça, c'est une aubaine Sears!

En vigueur jusqu'au samedi 8 mai.

SIMPSON-SEARS LTEE